

# LE DEVOIR



## MONDE

Donald Trump et Kim Jong-un se séparent sur un échec  
**A 7**

## CULTURE

Bilan de santé du rock, un genre qui résiste à tous les vents contraires | **B 1**

## etc.

L'inaction climatique expliquée par le neuroscientifique Sébastien Bohler | **B 10**

## AFFAIRE SNC-LAVALIN

### La ligne rouge a-t-elle été franchie ?

Le gouvernement a été « extrêmement maladroit », juge Benoît Pelletier

**HÉLÈNE BUZZETTI**  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Pour les partis d'opposition à Ottawa, il ne fait aucun doute que Justin Trudeau et son entourage ont transgressé les règles et compromis l'indépendance judiciaire en harcelant l'ex-ministre Jody Wilson-Raybould à propos de SNC-Lavalin. Mais les juristes consultés par *Le Devoir* ne sont pas aussi catégoriques. Si certains estiment que le gouvernement libéral a dépassé les bornes, d'autres font valoir que la frontière entre représentation acceptable et pression induite est floue.

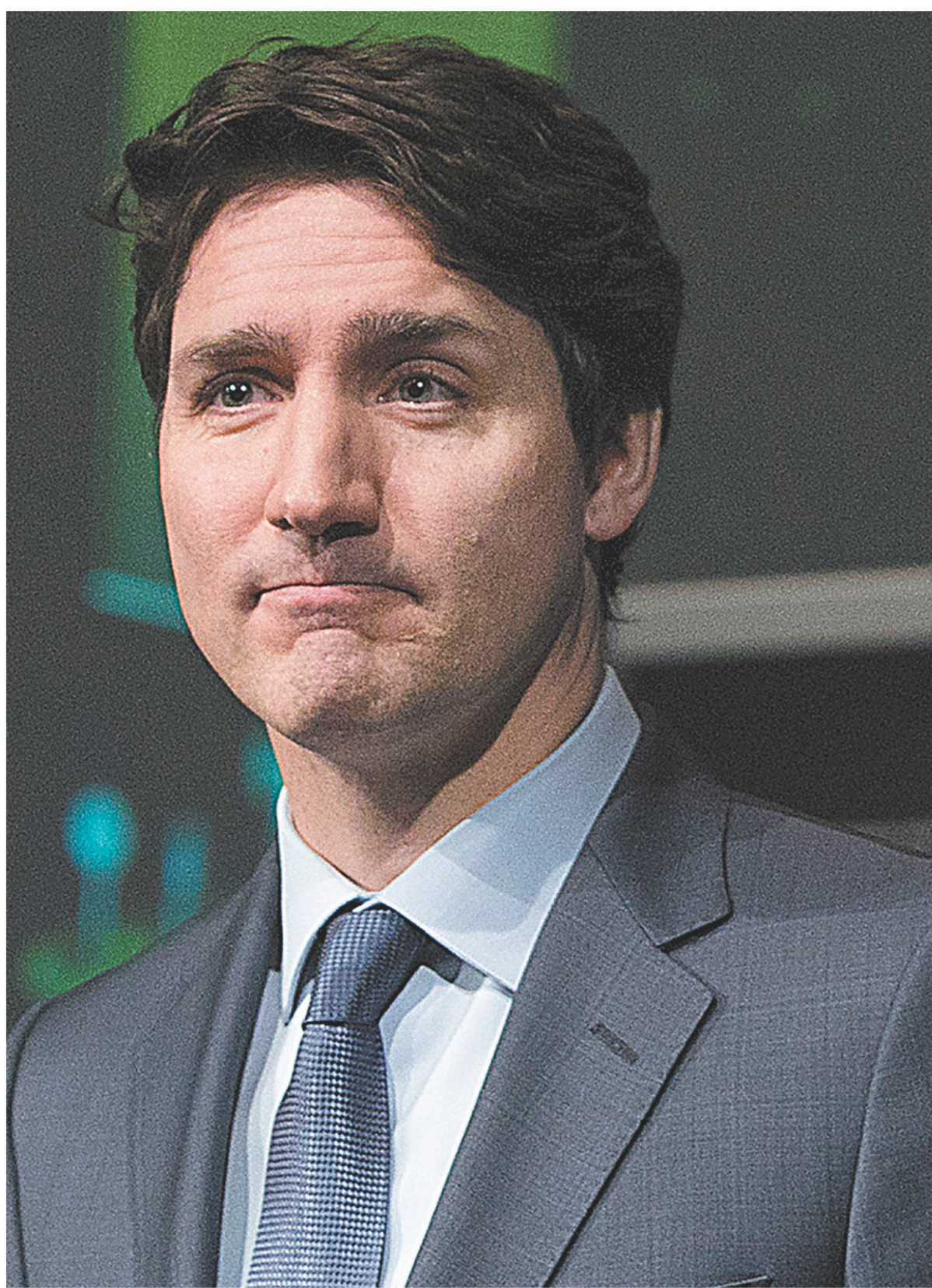
« Il y a certainement des choses troublantes dans ce témoignage, notamment les menaces voilées qui étaient des menaces de perdre son emploi de ministre de la Justice et de procureure générale. Ces menaces sont inacceptables », lance d'entrée de jeu l'ancien ministre et constitutionnaliste Benoît Pelletier.

M. Pelletier pense que le gouvernement de Justin Trudeau a été « extrêmement maladroit » l'automne dernier en organisant, au dire de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould, 10 appels et 10 rencontres pour discuter de la décision de la directrice des poursuites pénales (DPP) de déposer des accusations criminelles contre SNC-Lavalin. L'entourage du premier ministre aurait préféré que soit négociée une entente de poursuite suspendue (APS) pour éviter à la firme d'ingénierie québécoise d'être exclue pendant 10 ans des contrats gouvernementaux. La ministre avait le pouvoir d'ordonner à la DPP de changer de cap.

VOIR PAGE A 2 : LIGNE ROUGE

### La riposte viendra mercredi

L'ex-bras droit et ami de Trudeau Gerald Butts a réclamé et obtenu le droit de témoigner



Le premier ministre Justin Trudeau n'a pas voulu dire si Jody Wilson-Raybould pourrait demeurer membre du caucus des députés libéraux après le témoignage accablant qu'elle a livré mercredi.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

**MARIE VASTEL**  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Jody Wilson-Raybould a eu son droit de parole et a tiré à boulets rouges sur l'entourage de Justin Trudeau, l'accusant de lui avoir fait subir des pressions indues et répétées dans le dossier de SNC-Lavalin. L'ancien bras droit du premier ministre aura maintenant son droit de réplique. Gerald Butts sera convoqué à son tour en comité parlementaire pour livrer sa version des faits.

Au lendemain du témoignage fracassant de l'ancienne procureure générale, l'ex-secrétaire principal de Justin Trudeau a réclamé de se faire entendre. « Je crois que mes preuves seront utiles au comité de la justice et des droits de la personne. Je demande respectueusement l'occasion de participer au comité », a-t-il fait valoir par écrit, dix jours après sa démission du bureau du premier ministre.

Le Comité permanent de la justice a convenu, jeudi, de l'inviter à comparaître mercredi prochain afin qu'il réponde au compte rendu qu'a livré M<sup>me</sup> Wilson-Raybould au sujet de leurs échanges. Le comité convoquera en outre une deuxième fois le greffier du Conseil privé, Michael Wernick, et la sous-ministre de la Justice, Nathalie Drouin.

Jody Wilson-Raybould a relaté, mercredi, que M. Butts et la chef de cabinet de Justin Trudeau, Katie Telford, ont fait pression sur sa propre chef de cabinet afin de convaincre son bureau d'annuler la décision de la directrice des poursuites pénales de ne pas accorder d'accord de poursuite suspendue à SNC-Lavalin. « Il n'y a pas de solution qui n'inclue pas d'interférence », aurait dit M. Butts. « On ne veut plus débattre de légalité », aurait affirmé M<sup>me</sup> Telford.

Les députés de l'opposition auraient souhaité entendre aussi Katie Telford, de même que les autres conseillers de Justin Trudeau et le premier ministre puisque M<sup>me</sup> Wilson-Raybould les a incriminés.

Justin Trudeau a pour sa part continué de marteler que son équipe n'avait rien fait de mal. Quant au sort de Jody Wilson-Raybould au sein du caucus libéral, M. Trudeau n'avait toujours pas pris de décision jeudi.

VOIR PAGE A 2 : RIPOSTE

## INDEX

Décès.....	A4
Monde.....	A6
Éditorial.....	A8
Idées.....	A9
Culture.....	B1
Grille TV.....	B2
Économie.....	B6
Avis légaux.....	B8
Sports.....	B9
Météo.....	B9
Mots croisés.....	B9
Sudoku.....	B9
Zeitgeist.....	B10

## Oubliez le passé !

Le film *La fin des terres*, de Loïc Darses, conjugue la question nationale au présent avec les voix de 17 jeunes

**CAROLINE MONTPETIT**  
LE DEVOIR

Il n'y a personne devant la caméra du documentaire *La fin des terres*, de Loïc Darses. Les participants, qui y réfléchissent tour à tour sur l'avenir du Québec, sont en voix *off*, derrière les images. C'est dire tout de suite combien ce jeune cinéaste de 25 ans s'exprime par la forme autant que par le fond.

Pour son premier long métrage, Loïc Darses ne s'est pas attaqué à un mince sujet. Il propose une méditation sur l'implication politique des jeunes en général et sur le projet d'indépendance du Québec. Et il le fait à travers les voix de 17 participants qui, comme lui,

n'ont jamais vraiment vécu de référendum. « Un de mes points de départ, c'était de faire un film sur la question nationale, sur l'avenir politique du Québec, sans images d'archives, et en ne voyant pas les gens qui sont interrogés », dit-il en entrevue, quelques jours avant la projection de son film aux Rendez-vous Québec Cinéma. Refuser d'intégrer des images d'archives à son propos, c'était une façon de refuser de faire de l'indépendance du Québec une affaire du passé, bercée par les souvenirs euphoriques du Centre Paul-Sauvé, le jour de l'élection du PQ en 1976, ou encore assombrie par le discours de Jacques Parizeau après la défaite référendaire de 1995.

VOIR PAGE A 4 : PASSÉ



Loïc Darses, 25 ans, cinéaste  
MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR



## Des discussions inacceptables au point d'être indues ?

### LIGNE ROUGE

SUITE DE LA PAGE A 1

Néanmoins, M. Pelletier rappelle « qu'il n'y a pas de frontière, de ligne claire », entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Tout cela relève plutôt de « conventions ». Pour lui, le test ultime est que la procureure générale ait eu la conviction que la décision lui revenait.

« Elle a fait l'objet de pressions qui, étant donné leur nombre et leur nature, étaient inacceptables, dit-il. Mais la ligne de ce qui est une pression indue qui entraînerait la violation d'une doctrine quelconque n'a pas été franchie parce qu'elle a tenu tête et qu'il a toujours été clair dans le processus, et pour elle et pour les autres intervenants, que c'était sa décision. »

La professeure de droit Elizabeth Sanderson, qui a publié cet automne un livre à propos du rôle des avocats du gouvernement et du procureur général, conclut elle aussi que le témoignage de Jody Wilson-Raybould ne permet pas de dire que des règles ont été transgressées. « Il y a des aspects inquiétants, mais je ne peux pas dire qu'on a franchi une ligne. » Ces « aspects inquiétants » sont le fait que, dans sa conversation avec sa ministre, M. Trudeau a rappelé qu'il était un « député du Québec » et qu'une élection était en cours dans la province.

À l'inverse, l'ancienne juge et professeure de droit Mary Ellen Turpel-Lafond (qui avait témoigné à titre d'expert devant le Comité de la justice plus tôt cette semaine) estime que « oui, absolument, une ligne a été transgressée ».

Le 19 octobre, SNC-Lavalin s'est adressée à la Cour fédérale pour contester le refus du DPP de négocier un APS avec elle. Pour M<sup>me</sup> Turpel-Lafond, il ne fait aucun doute que les communications avec M<sup>me</sup> Wilson-Raybould après cette date posent problème. « Une fois qu'une application est déposée à la Cour fédérale, vous avez des gens qui tentent délibérément d'entrer le cours de la justice dans une procédure judiciaire. » Elle désire entendre les autres intervenants de cette affaire avant de se faire une tête. « Je ne dis pas qu'il y a un crime. [...] Il y a un voyant jaune qui s'allume. Je suis plus préoccupée [qu'avant son témoignage], mais j'ai besoin d'en savoir plus. »

### Pas une affaire policière

Paul Bégin, qui a été ministre péquiste de la Justice, se dit soufflé par ce qu'il a entendu de la part de M<sup>me</sup> Wilson-Raybould. « Ont-ils transgressé une ligne ? C'est évident. » Il est normal, à son avis, que des conversations, même de nature partisane, aient lieu avec la procureure générale en amont. « Mais à compter du moment où elle a pris une décision, c'est final. Plus personne ne doit lui parler. Insister comme ils l'ont fait [...], c'est incroyable. Je n'ai jamais vu une affaire semblable. C'est exorbitant. »

Il souligne toutefois que ce « geste répréhensible » ne conduit à aucune sanction. Et en ce sens, « la GRC n'a pas d'affaire là-dedans ». Le chef conservateur a demandé jeudi à la Gendarmerie royale d'ouvrir une enquête. « Ce n'est pas un acte criminel, donc qu'est-ce que la police fait là ? » Il estime que le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique est mieux placé pour enquêter.

Le professeur de droit à l'Université de Toronto Kenneth Jull se demande pour sa part pourquoi M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a refusé avec autant d'obstination de négocier un APS avec SNC-Lavalin. M. Jull a lui aussi témoigné devant le Comité de la justice plus tôt cette semaine à titre d'expert des APS. Est-elle opposée par principe aux ententes de culpabilité négociées avec les sociétés ? Elle a refusé de répondre à cette question lors de son témoignage mercredi : « Je ne pense pas que mon opinion personnelle à propos des accords de poursuite suspen-due soit pertinente. »

### Un rappel

Selon M. Jull, ce l'est au contraire. Il cite une observation — prémonitoire ! — de la Commission de réforme du droit du Canada de 1990 indiquant que « le procureur général est nommé par le premier ministre et peut être congédié s'il s'entête à agir d'une manière qui est contraire à l'avis du cabinet. Dans de telles circonstances, le procureur général pourrait sentir le besoin de démissionner avant d'être congédié. Dans les deux cas, on pourrait s'attendre à d'importants impacts politiques pouvant aller jusqu'à compromettre la survie du gouvernement. »

« Dans ce contexte, dit le professeur, il m'apparaît pertinent de savoir si le cabinet avait un point de vue différent de celui de la procureure générale. » Selon M. Jull, il est d'autant plus difficile de conclure qu'une ligne a été franchie par l'équipe du premier ministre qu'il y a un aspect « quasi politique » aux APS : la loi commande qu'on prenne en compte l'intérêt public. « Les facteurs que la procureure générale doit prendre en compte sont beaucoup plus larges que dans une cause criminelle typique. »

La semaine dernière, la sous-ministre de la Justice, Nathalie Drouin, a témoigné devant le Comité. Elle a rappelé un cas britannique où un directeur des poursuites pénales s'était fait dire que, s'il poursuivait son enquête, « il y aurait du sang dans les rues ». L'enquête avait cessé et la Chambre des lords avait conclu qu'aucune règle n'avait été violée. « Ça illustre à quel point les conversations peuvent être musclées. »

## Les F18 australiens d'occasion coûteront plus cher que prévu

LEE BERTHIAUME  
À OTTAWA  
LA PRESSE CANADIENNE

Le directeur parlementaire du budget laisse entendre que le ministère de la Défense nationale a pu délibérément sous-estimer de 200 millions de dollars le coût d'achat et d'exploitation de 18 avions de chasse F-18 d'occasion australiens, pour rendre la pilule plus facile à avaler.

Cette estimation n'est que la dernière en date du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) à conclure que ce ministère sous-estime souvent les coûts d'importantes acquisitions, à commencer par le projet avorté d'achat de chasseurs furtifs F-35 en 2011.

Mais selon le directeur parlementaire du budget, Yves Giroux, la plus récente estimation du ministère diffère des autres parce qu'il ne s'agit pas ici de l'achat de nouvel équipement : les F-18 australiens d'occasion ressemblent beaucoup aux CF-18 canadiens. En conséquence, ajoute-t-il, le ministère aurait dû être en mesure de produire des estimations extrêmement précises du coût d'achat, de mise à niveau et d'exploitation de ces 18 avions australiens au cours de la prochaine décennie.

Or, le DPB indique que le coût réel sera 22 % plus élevé que ce qui a été estimé par le ministère : en dollars bruts, les contribuables devront payer 1,1 milliard, et non 900 millions.

M. Giroux se dit perplexe devant les chiffres avancés par le ministère. En entrevue à La Presse canadienne, il se demande si les responsables n'ont pas



BULLIT MARQUEZ LA PRESSE CANADIENNE

délibérément « tordu » leurs chiffres pour éviter de franchir le seuil psychologique du milliard de dollars pour 18 chasseurs d'occasion — un chiffre qui aurait pu frapper l'imaginaire de certains contribuables. « C'est peut-être pour cette raison qu'ils ont opté pour le scénario très optimiste de moins de 900 millions. »

Le gouvernement de Justin Trudeau a décidé d'acheter les 18 avions d'occasion australiens — et jusqu'à sept appareils de rechange — pour venir appuyer les CF-18 vieillissants jusqu'à ce que toute la flotte de chasseurs soit remplacée par de tout nouveaux avions à réaction au cours de la prochaine décennie. L'appel d'offres pour ces nouveaux appareils n'a pas encore été lancé.

Peu de temps après la publication du rapport du DPB jeudi, le ministère de la Défense a publié un communiqué dans lequel il soutient que son estimation était en réalité très proche de celle du directeur parlementaire du budget dans la plupart des domaines. Le ministère précise par contre que ses chiffres ne prenaient pas en compte le coût de modernisation des systèmes de combat des avions australiens.

L'Aviation royale canadienne indique qu'elle envisage diverses options pour ces mises à niveau, qui s'appliqueront également au reste de la flotte de vieux CF-18 afin qu'ils puissent mener des missions jusqu'à leur retraite. Ces mises à niveau pourraient coûter plus d'un milliard de dollars.

## Scheer demande à la GRC d'enquêter

### RIPOSTE

SUITE DE LA PAGE A 1

« J'ai pris connaissance de son témoignage. J'ai encore des réflexions à avoir par rapport à son statut au sein du caucus », a-t-il expliqué, de passage à Montréal.

M<sup>me</sup> Wilson-Raybould s'est abstenue à deux reprises, en comité parlementaire, d'indiquer si elle avait toujours confiance en son premier ministre. « J'ai démissionné du conseil des ministres parce que je n'étais plus à l'aise de siéger autour de la table du cabinet », s'est-elle contentée de répliquer.

Mais les avis sont partagés, chez ses collègues. Une élue libérale s'est avouée mal à l'aise de la voir demeurer membre du caucus et participer aux rencontres à huis clos. Certains libéraux estiment que le lien de confiance est grandement menacé.

D'autres, en revanche, n'ont pas d'objection. « C'est son choix. C'est le choix du premier ministre », a affirmé le député Rob Oliphant, qui estime que ce n'est pas à lui de réclamer son expulsion. Le député Adam Vaughan se dit du même avis. « Elle a choisi de siéger comme libérale. Elle devrait continuer de siéger comme libérale. »

Jody Wilson-Raybould compte en outre deux fidèles soutiens, qui l'ont défendue publiquement depuis le début cette affaire : la présidente du Conseil du Trésor, Jane Philpott, et la députée Celina Caesar-Chavannes. Son expulsion du caucus libéral pourrait froisser ses alliés.

L'ex-ministre de la Justice a martelé mercredi qu'elle avait été la cible de pressions répétées, voire de menaces à peine voilées de la part de l'entourage

du premier ministre.

Justin Trudeau a réitéré jeudi qu'il était « totalement en désaccord » avec son récit. « Comme M<sup>me</sup> Wilson-Raybould l'a dit elle-même, je lui ai dit à plusieurs reprises que c'était sa décision, et sa décision seule. »

La ligne de défense du gouvernement a été martelée ad nauseam : il est tout à fait normal de protéger les emplois, tout en respectant l'intégrité des institutions et l'état de droit — ce que M. Trudeau assure avoir fait.

M<sup>me</sup> Wilson-Raybould a en outre incriminé le chef de cabinet du ministre des Finances, Bill Morneau. Ben Chin aurait le premier fait valoir à sa chef de cabinet qu'il y avait un risque de pertes d'emplois si SNC quittait le Canada à la suite d'une condamnation au criminel.

M. Morneau a défendu son adjoint. Bien qu'il ne l'ait pas mandaté pour entreprendre ces démarches, il les appuie pleinement. « Le rôle de mon chef de cabinet est de s'assurer que nous avons des échanges avec d'autres pans du gouvernement afin de nous assurer qu'ils comprennent les conséquences économiques des décisions. C'est ce que Ben tentait d'accomplir », a insisté le ministre.

### La GRC interpellée

Le chef conservateur a par ailleurs officialisé sa demande d'enquête de la Gendarmerie royale par écrit. La GRC a confirmé avoir reçu la missive, mais comme à son habitude refusé de confirmer ou nier la conduite d'une enquête.

Jody Wilson-Raybould a estimé, mercredi, que la pression qu'elle a subie ne contrevenait pas au Code criminel. Des experts consultés par *Le De-*

### Pas d'intervention

Sonia LeBel n'entrevoit pas la perspective où elle interviendrait dans une poursuite visant SNC-Lavalin. « Je n'ai pas l'intention d'intervenir dans ce dossier et rien ne me laisse penser que j'aurai à le faire », a déclaré la procureure générale du Québec, jeudi. « Si un jour, la décision change parce que les circonstances changent ou les informations qu'on pourrait détecter changent, je devrai le faire en toute transparence. Je devrai expliquer à la population pourquoi j'interviens dans ce dossier-là pour éviter des allégations de pressions politiques et expliquer l'intérêt public », a-t-elle ajouté. M<sup>me</sup> LeBel pourrait voir, à son tour, une affaire visant le géant du génie-conseil atterrir sur son bureau. En effet, le DPB travaillera avec la GRC, selon *La Presse*, à préparer le dépôt d'accusations contre SNC-Lavalin. Le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, a pour sa part réitéré jeudi sa volonté de « protéger » SNC-Lavalin « dans la mesure où on peut le faire légalement ».

Marco Bélair-Cirino

voir sont du même avis. L'ex-ministre a également concédé que le premier ministre, son bureau ou le greffier du Conseil privé ne lui ont pas ordonné de conclure un accord avec SNC.

Néanmoins, les conservateurs soutiennent qu'il faut une enquête policière et la démission du premier ministre.

La chef du Parti vert, Elizabeth May, a quant à elle réclamé le licenciement du greffier Michael Wernick. Les néo-démocrates et M<sup>me</sup> May exigent une enquête publique.

Avec Stéphane Baillargeon



### DOSSIER DU SAMEDI

## Déconnecter, une tendance qui croît

Pendant la relâche, l'heure est à la « déconnection ». Or, de plus en plus de gens tentent de limiter l'emprise de leurs appareils numériques, devenus trop envahissants. Regard sur un phénomène qui s'amplifie.

### À LIRE DEMAIN

TEXTES  
GUILLAUME LEPAGE  
ALEXIS RIOPEL

ILLUSTRATIONS  
CHRISTIAN TIFFET

LEDEVOIR

## «L'invasion des imbéciles»

CHRISTIAN RIOUX



L'Opéra Garnier, à Paris, est une œuvre architecturale incomparable. Autrefois appelé simplement Opéra de Paris, il demeure un des hauts lieux de la vie culturelle française. Rehaussée d'un plafond dessiné par Marc Chagall, la salle de spectacle est un prototype de ces salles en fer à cheval typiques des opéras italiens.

Or, ce qui fascine dans cette architecture, ce n'est pas tant la richesse de l'ornementation que la forme qui permet à chacun de contempler les autres spectateurs. On a en effet l'impression que le plus important n'était pas tant d'observer ce qui se passait sur scène que d'être vu et de voir ce qui se passait dans les loges. Comme si la bonne société, en allant écouter Wagner, souhaitait surtout se donner en spectacle.

Il y a longtemps que les mœurs raffinées du Second Empire ont disparu. Pourtant, les réseaux sociaux ont récemment ressuscité les pires travers de cette société de cour. Longtemps après l'Opéra, ces réseaux sont devenus le lieu où il faut être vu. Comme à l'époque de Napoléon III, c'est là que l'on voit se constituer les coteries, les chapelles et les cliques. Pour ne pas dire les factions, les sectes et les mafias. Le « twitter » est en effet un surprenant volatile qui se déplace en bandes et pratique l'entre-soi. Dis-moi qui tu retwittes (ou ne retwittes pas) et je te dirai qui tu es. Ainsi voit-on se constituer dans ce bal des « m'as-tu vu » d'étranges sociétés qui prennent parfois des allures incestueuses.

Il n'y a pas si longtemps, on connaissait les opinions d'un leader en lisant ses articles, ses livres ou ses discours. Aujourd'hui, on suit quotidiennement ses moindres désirs et sautes d'humeur. Il faut avoir une opinion sur tout. Peu importe que l'objet du tweet concerne le sort de nos démocraties ou le ramassage des ordures. Il arrive même que, sur ces réseaux, le journalisme se transforme en cour de récréation.

Cette transparence est notamment en train de détruire toute forme d'autorité morale. Car le respect et l'autorité passent aussi par une certaine pénombre et une certaine distance. Il n'est pas certain que Churchill aurait pu convaincre les Britanniques avec son célèbre discours sur le « sang et les larmes » si Internet avait passé son temps à étaler sa vie sexuelle et sa consommation de whisky.

Mais cela serait un moindre mal si tous ces séides et sectateurs ne se transformaient pas aux premiers soubresauts en fantassins d'une véritable guerre civile. Un mot de trop ou qui n'est pas dans l'air du temps et les voilà qui se forment en bataillons prêts à en découdre.

•••••

On se trompe sur le sens des mots en croyant que ce délire a quelque chose à voir avec la démocratie. Umberto Eco y voyait plutôt « l'invasion des imbéciles ». Une invasion « qui donne le droit de parler à des légions d'idiots qui auparavant ne parlaient qu'au bar après un verre de vin, sans nuire à la communauté et ont maintenant le même droit de parler qu'un Prix Nobel ».

On se félicite presque que le grand philosophe René Girard soit décédé pour ne pas voir comment Internet illustre à des niveaux inégalés jusque-là ses thèses sur le bouc émissaire et le mimétisme sacrificiel. Avec pour résultat que nous vivons de plus en plus dans une atmosphère de guerre civile larvée qui peut éclater à tout moment. On dira que tout cela est virtuel et se déroule sur Internet. Mais l'exemple des gilets jaunes a montré qu'il ne manque pas de situations où le virtuel déborde sur le réel. Surtout quand la presse s'amuse — probablement par paresse — à prendre les réseaux sociaux pour l'opinion publique.

Il y a plusieurs semaines, l'historien polonais Dariusz Stola, qui dirige le Musée de l'histoire des Juifs polonais, à Varsovie, me confiait son opinion sur le sujet. Spécialiste de l'antisémitisme qui sévissait sous le voile communiste, il a vu la situation des Juifs s'améliorer dans son pays. Selon lui, grâce à un débat sérieux amorcé dès 1989, les Polonais étaient depuis une trentaine d'années en voie de se réconcilier avec leur histoire. Aujourd'hui, un Juif a moins de chances d'être agressé à Varsovie qu'à Paris, disait-il. Le débat se mena sereinement jusqu'au tournant de 2010. C'est alors qu'Internet a pris le dessus sur les médias sérieux et que tout s'est mis à dérapier. « Le langage du débat public est devenu brutal à cause des médias sociaux », disait-il. Avec pour résultat que la parole a été monopolisée par les extrêmes. Et qu'elle est moins libre qu'avant.

Selon Stola, il en va de la survie de nos démocraties, qui ne résisteront pas longtemps à un tel régime qui hystérise tout. Un point de vue qui rejoint celui de Luc Ferry. Opposé à une loi sur les fake news qu'il juge liberticide, le philosophe réclamait récemment l'interdiction de l'anonymat sur les réseaux sociaux. Un premier pas qui devrait être suivi, disait-il, de l'application stricte des lois sur la diffamation.

« Certains disent que cela entraînera une autocensure, écrivait-il. Mais c'est bien le but ! L'anonymat permet de parler en public comme en privé, une pratique dont l'universalisation rendrait le monde invivable. Sa levée obligerait enfin chacun à assumer ses opinions. »

**Il n'y a pas si longtemps, on connaissait les opinions d'un leader en lisant ses articles, ses livres ou ses discours. Aujourd'hui, on suit quotidiennement ses moindres désirs et sautes d'humeur. Il faut avoir une opinion sur tout. Peu importe que l'objet du tweet concerne le sort de nos démocraties ou le ramassage des ordures. Il arrive même que, sur ces réseaux, le journalisme se transforme en cour de récréation.**



Le premier ministre François Legault a réitéré la volonté de son gouvernement de traiter prioritairement dans le système Arrima les dossiers des immigrants déjà établis au Québec.

RYAN REMIORZ  
LA PRESSE CANADIENNE

III IMMIGRATION

## Québec donnera priorité à ceux qui sont déjà au Québec

Le gouvernement Legault s'excusera auprès des autres... pour les fautes du gouvernement précédent

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le gouvernement Legault s'est engagé jeudi à donner un traitement spécial aux dossiers des candidats qui vivent déjà au Québec parmi les 18 000 qui ont été annulés. Ces personnes seront invitées avant les autres à postuler dans le nouveau système d'immigration Arrima, promet-on.

« Les 3700 peuvent être priorités, une fois que notre projet de loi a été adopté », a expliqué le premier ministre Legault à la sortie de la période de questions jeudi. « On veut se concentrer sur les personnes qui correspondent aux besoins du marché du travail. »

Concrètement, cela veut dire qu'ils seront les premiers à recevoir une invitation dans le cadre du système de déclaration d'intérêt Arrima.

Ce nouveau système prend la forme d'une banque de candidats en ligne. Les gens peuvent s'y inscrire gratuitement. Le ministère lance ensuite des invitations et les personnes dans la banque peuvent alors soumettre officiellement leur dossier si elles sont intéressées.

Jusqu'à présent, plus de 91 000 personnes ont déjà inscrit leur nom, mais pour l'instant, aucune invitation n'a été lancée. Ce sera fait uniquement lorsque le projet de loi 9 (réforme sur l'immigration) sera adopté, vraisemblablement en juin.

Parmi les 18 000 dossiers, les 3700 de candidats vivant au Québec pourront alors être soumis avant les autres, à condition toutefois que ceux-ci se soient déjà inscrits dans Arrima, a-t-on souligné jeudi au cabinet du ministre Simon Jolin-Barrette.

Des excuses

L'idée de donner la priorité à ces personnes n'est pas nouvelle et le gouvernement en avait déjà parlé depuis la présentation du projet de loi. Or il en a fait un engagement formel jeudi en soulignant qu'il retenait ainsi une recommandation de la protectrice du citoyen, Marie Rinfret, faite la veille en commission parlementaire.

Le gouvernement n'a toutefois retenu qu'une partie de la proposition de M<sup>me</sup> Rinfret, puisque cette dernière plaide pour qu'on traite ces dossiers dès maintenant, comme prévu dans le vieux système, plutôt que d'attendre après l'adoption du projet de loi.

« Il y a beaucoup d'insécurité », a-t-elle dit. « Ils ne seront pas basculés automatiquement dans Arrima. [...] Tout à coup, ils se retrouvent dans le vide et n'ont pas l'heure juste parce que la situation est en mouvance. »

Or le premier ministre, François Legault, a fait valoir jeudi que ce n'était pas possible. Son gouvernement n'a pas non plus retenu pour l'instant la suggestion de rembourser les tests de français (environ 500 \$) faits dans le passé par ces candidats (ces tests tombent à échéance après deux ans).

Au cabinet du ministre Jolin-Barrette, on dit toutefois que ce n'est pas exclu et qu'on cherche actuellement à éviter que ces personnes doivent faire les mêmes démarches une deuxième fois.

Le premier ministre s'est par ailleurs dit ouvert à la suggestion de M<sup>me</sup> Rinfret d'envoyer aux candidats des 14 300 autres dossiers toujours à l'extérieur du Québec un message écrit contenant des excuses et les motifs ayant justifié l'annulation de leur dossier.

Or il ne s'agirait pas d'excuses en bonne et due forme de la part de son gouvernement, mais « pour le gouvernement libéral qui a créé des délais d'attente trop longs », a-t-il répondu à une question en anglais.

## Mésentente sur le mandat de la consultation sur les pesticides

PATRICE BERGERON  
À QUÉBEC  
LA PRESSE CANADIENNE

Les caquistes blâment les libéraux pour le report d'éventuelles consultations sur les pesticides, dans la foulée de l'affaire Louis Robert, cet agronome congédié par le ministère de l'Agriculture pour avoir dénoncé l'influence in due de l'industrie des pesticides sur la recherche.

Les députés ont reporté, jeudi après-midi, le vote pour la tenue de consultations sur les pesticides, faute d'avoir pu s'entendre sur la formulation du mandat.

L'opposition libérale « dénature complètement » l'objectif de la commission en voulant discuter aussi du lanceur d'alerte Louis Robert, a accusé un porte-parole du gouvernement, Marc-André Gosselin, dans un entretien téléphonique.

« Ça n'a pas de bon sens de tout mélanger, les libéraux obstruent le déroulement des travaux », a-t-il poursuivi.

Le député péquiste Sylvain Roy, à l'origine du mandat d'initiative demandé, voulait que la commission examine « les impacts sur la santé publique et l'environnement de l'utilisation de produits chimiques tels que les pesticides dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ».

Les caquistes voulaient quant à eux que la commission se penche aussi sur « les pratiques de remplacement innovantes disponibles », ainsi que sur le « respect de la réciprocité et de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois ».

Le vote a été reporté dans deux semaines, lors de la reprise des travaux parlementaires, après la relâche.

Plus tôt en matinée, des élus caquistes avaient refusé d'entendre à la Commission des institutions Louis Robert. Majoritaires, les caquistes ont voté contre une proposition qui était appuyée par l'opposition.

La proposition de mandat d'initiative sur la question émanait du député in-

dépendant Guy Ouellette.

Dans un point de presse en matinée au Parlement, le député libéral de La Pinière, Gaétan Barrette, qui a pris part à la séance de travail sur cet enjeu, a dit être « déçu » de la position des caquistes. Les libéraux proposaient de l'entendre « huis clos s'il le fallait. Ils voulaient faire le point sur l'étalement » entre l'appareil administratif et le législatif, a expliqué M. Barrette.

« Les arguments évoqués [par la CAQ] ne tenaient pas la route », a-t-il déploré.

Le chef intérimaire péquiste, Pascal Bérubé, reproche aux élus caquistes d'avoir obéi à une consigne du parti. Il a soutenu que les députés du gouvernement se sont concertés pour suivre un mot d'ordre, sans égard au sérieux de l'enjeu sur lequel ils devaient se prononcer.

« C'est épouvantable, ils sont pareils aux libéraux, a-t-il déclaré en mêlée de presse jeudi matin. C'est un autre recul [de la CAQ]. »

Le président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Richard Perron, a également condamné le refus du gouvernement caquiste.

Louis Robert a déposé deux griefs, un pour contester son congédiement et demander sa réintégration avec pleine compensation, et un autre pour demander réparation en raison d'une suspension qui dépassait 30 jours.

M. Robert pourrait aussi déposer sous peu une poursuite au civil pour diffamation, mais le syndicat souhaite « que le gouvernement réfléchisse et change d'avis » rapidement avant de se rendre aux tribunaux, a laissé entendre M. Perron.

III CYCLISME

# Un nouveau vélodrome intérieur à Bromont

Le budget de dix millions a pu être bouclé grâce à un don privé d'une fondation familiale canado-israélienne

JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
LE DEVOIR

Depuis la destruction de la piste olympique du vélodrome de Montréal il y a trente ans, il n'y avait plus de vélodrome couvert au Québec. Pour 2020, le Centre national de cyclisme de Bromont (CNCB) promet de remédier à la situation en inaugurant un nouveau vélodrome intérieur.

La construction projetée à Bromont compte sur un budget de moins de 10 millions. En comparaison, le vélodrome olympique de Montréal, longtemps le plus grand du monde, avait coûté 86,5 millions en 1976, soit l'équivalent de 381 millions en 2019.

Mais cette construction modeste pourrait changer la vie de bien des cyclistes et relancer une passion autrefois très vive pour ce sport. Depuis des années, les Québécois doivent s'expatrier pour se rendre au vélodrome le plus près. Depuis 2015, ils se rendent au mieux à Milton, en Ontario, une piste construite avec l'aide du gouvernement fédéral au coût de 63 millions.

Faute de pouvoir compter sur un vélodrome au Québec, une étoile comme le colosse Hugo Barrette, spécialiste des épreuves de vitesse, double médaillé d'or aux Jeux panaméricains, doit s'expatrier comme d'autres depuis des années. Jeudi, Barrette a été éliminé lors d'une des compétitions des Championnats du monde sur piste qui se déroulent à Puskow, en Pologne.

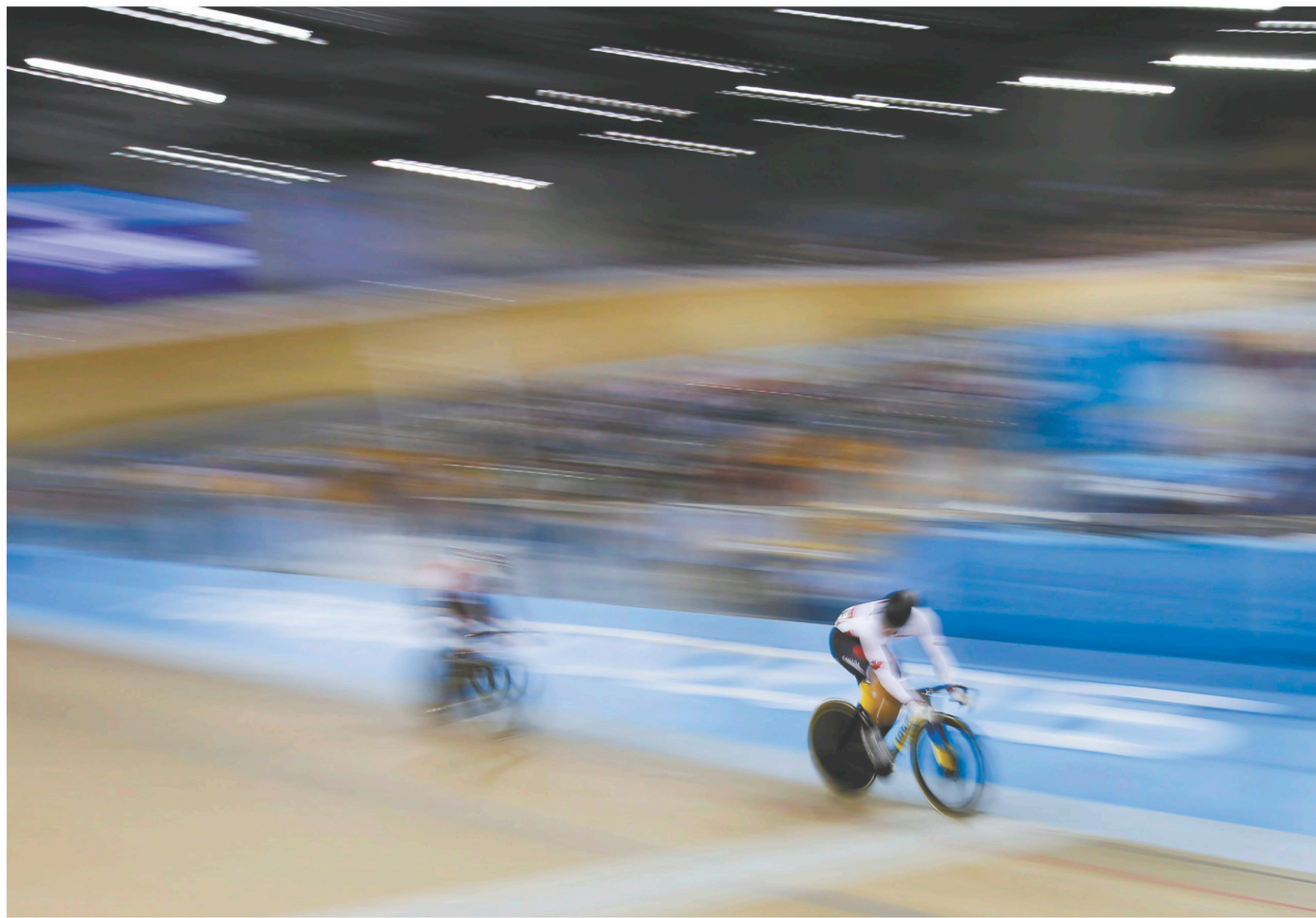
Nicolas Legault, le directeur général du CNCB, a pu annoncer cette semaine que le projet de vélodrome couvert à Bromont sera achevé pour 2020.

## Un don privé

Le budget global a pu être bouclé grâce à un don de 2 millions de la Fondation familiale de canado-israélien Sylvan Adams, un passionné de cyclisme âgé de 59 ans.

Adams a géré Développements Ibrville limitée, un des plus importants propriétaires immobiliers au Québec, désormais dirigé par son fils Josh. Il est copropriétaire d'Israël Cycling Academy, une équipe cycliste professionnelle. En 2018, il a réussi à faire débiter pour la première fois le Tour d'Italie, une des trois grandes courses cyclistes du monde, en Israël, son pays d'adoption depuis 2015. Il a aussi financé la construction d'un vélodrome à Tel-Aviv, lequel porte désormais son nom.

Ce don qui couvre en fait le cinquième du coût du nouveau vélodrome québécois permet au donateur de voir son nom coiffer l'édifice. « Adams vit désormais



à Tel-Aviv, mais c'est à Bromont qu'il s'est passionné d'abord pour le cyclisme sur piste », explique Nicolas Legault.

Le gouvernement du Québec finance le bâtiment à hauteur de 4,5 millions. En 2016, Québec avait refusé une première demande d'aide de 2,6 millions du CNCB, dans le cadre d'un programme de soutien aux installations sportives et récréatives. La Ville de Bromont promet pour sa part 2 millions.

Mais où se trouve la part du gouvernement fédéral ? « C'est vrai qu'Ottawa n'a pas manifesté jusqu'ici d'intérêt pour notre projet. Ils n'ont pas embarqué. On essaye de les relancer », dit Nicolas Legault, tout en ajoutant qu'« il reste aussi des annonces de commanditaires privés à annoncer ».

En septembre 2014, l'homme d'affaires Louis Garneau avait par exemple lancé au *Devoir* un cri du cœur pour la construction d'un vélodrome.

« Ça presse ! Il faut que des hommes d'affaires se réunissent pour ça. Moi, je suis prêt à mettre tout de suite les premiers 100 000 \$ ». Invité à commenter l'annonce de ce nouveau vélodrome par *Le Devoir*, l'homme d'affaires a fait savoir qu'il n'était pas disponible. Pour l'instant, il ne figure pas sur la liste des donateurs privés du futur vélodrome, confirme Nicolas Legault.

## Construction et tradition

La firme d'architectes Duquette a réalisé des esquisses préalables à la construction du vélodrome de Bromont. L'expertise en la matière est rare. « C'est certain que, pour les vélodromes, les constructions sont rares », explique au *Devoir* l'architecte André Mercier. Des appels d'offres publics devraient désormais être lancés.

La nouvelle installation sportive réutilisera l'ancienne piste des Jeux

**Hugo Barrette a remporté l'or à l'épreuve du sprint aux Jeux panaméricains de 2015 disputée au vélodrome de Milton, en Ontario.**

FELIPE DANA  
ASSOCIATED PRESS

olympiques d'Atlanta. Elle avait été démenagée à Bromont en 2001, pour un usage à la belle saison.

Pendant un siècle, le Québec a été le centre canadien du cyclisme sur piste. En 1899, le vélodrome multifonctions de Verdun avait accueilli des Championnats du monde. En 1928, un nouveau vélodrome avait été construit à Montréal, au parc Jarry. Jusqu'en 1942, on construisait chaque année, à l'intérieur du Forum, des pistes pour accueillir des compétitions cyclistes. On fera de même au Centre Paul-Sauvé de même qu'au Colisée de Québec. On trouve aussi d'autres pistes au Québec tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

En 1974, Montréal eut un autre vélodrome, cette fois pour accueillir, à proximité de l'Université de Montréal, les Championnats du monde, en quelque sorte un prélude aux Olympiques de 1976.

# Un Québec qui demande à être pris

## PASSÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

D'ailleurs, en 1995, Loïc Darses avait deux ans... « L'idée du film, c'est un peu de parler de cette idée-là au présent [...] C'est un peu un essai de s'émanciper de ce passé-là. »

Quant aux participants, ils ne sont pas présentés sur la trame sonore, bien qu'on puisse voir défiler leurs noms au générique. Loïc Darses les a choisis parce que leurs écrits ou leurs interventions publiques l'avaient interpellé. « Mes choix politiques ont influencé le choix des participants », dit-il. Mais il ne voulait pas que leur notoriété ni même leur image ne viennent troubler l'écoute de leur propos.

Ces participants, on le voit au générique, sont Maitée Labrecque-Saganash, Aurélie Lanctôt, Jean-François Ruel, Carl Bergeron, Nora Loreto, Mélanie Hotchkiss, Sibel Ataogul, Jade Barshee, Jonathan Durand Folco, Catherine Dorion, Simon-Pierre Savard-Tremblay, Lucia Carballo, Pierre-Luc Brisson, Alexandre Leduc, Patricia Boushel, Léane Labrèche-Dor et Clara L'Heureux Garcia.

## Un espace à habiter

Loïc Darses les a rencontrés un à un et a projeté en eux ses interrogations. « Ce sujet de la question nationale m'a toujours fasciné et appelé, à une époque où cet appel n'est pas facile », dit-il.

Cet intérêt était chez lui instinctif : « Une des questions qu'on se pose est d'où je viens, qui suis-je ? »

Le film de Loïc Darses se décline en trois volets : le questionnement, l'im-

pas et la réappropriation. « On dirait qu'il y a quelque chose qui a du mal à mourir et quelque chose qui du mal à naître », dira une participante au sujet de la question nationale au Québec.

À travers la caméra, le Québec devient donc un espace à habiter, à conquérir. Une autre dit que son attachement au Québec est plus ancré dans le territoire que dans l'identité. Or, ce territoire fait intrinsèquement partie de la culture autochtone.

« Il n'y a pas deux solitudes au Québec, mais trois », dit une participante. C'est sans parler de l'immigration. On ne peut d'ailleurs plus parler d'une seule identité québécoise, poursuit le cinéaste en entrevue. « L'identité est multiple, précise-t-il, elle ne peut plus se fonder sur un seul point de vue, un seul bagage historique. »

Le seul parti politique vraiment évoqué dans *La fin des terres* est le Parti québécois. Pas un mot sur Québec solidaire, même si deux des participants, Catherine Dorion et Alexandre Leduc, sont élus sous la bannière de ce parti à Québec.

« À l'époque, Catherine Dorion n'était pas encore à Québec solidaire. Elle n'était pas encore élue », dit Loïc Darses, qui a commencé à travailler sur ce film il y a un peu plus de deux ans. Même constat pour le député de QS Alexandre Leduc. « Je ne veux pas tomber dans l'analyse politique. Ça n'est pas mon rôle », dit le cinéaste.

En entrevue, il explique que le Parti québécois dont il est question dans le film n'est d'ailleurs pas celui des dernières élections, ni même celui des dernières années. « C'est plutôt l'idée



du PQ à laquelle on fait référence. Ces images d'archives du PQ de René Lévesque. C'est mythifié. Ça n'a plus de portée aujourd'hui. Ça ne se passe plus maintenant », dit Darses.

## L'après-Printemps érable

L'événement politique fondateur et fédérateur pour la génération de jeunes de l'âge de Darses, c'est le Printemps érable de 2012. Loïc Darses était alors inscrit au cégep du Vieux-Montréal, mais le plus souvent dans la rue en train de manifester. Pour lui, ce rassemblement était porteur de quelque chose de beaucoup plus que de la simple opposition à la hausse des frais de scolarité. Un mot se dessine sur ses lèvres : « révolution ».

**Pour Loïc Darses, comme pour « plusieurs autres », dit-il, le mouvement de protestation du printemps 2012 était associé à l'idée de l'indépendance du Québec.**

MARIE-FRANCE  
COALLIER  
LE DEVOIR

« Ça n'est pas pour rien que plusieurs des jeunes impliqués dans ce mouvement ont flirté ensuite avec la politique », dit-il.

Pour Loïc Darses, comme pour « plusieurs autres », dit-il, le mouvement de protestation du printemps 2012 était associé à l'idée de l'indépendance du Québec. Mais à quoi bon faire un pays si on ne veut pas changer les choses ? demande une participante. « Mes propres idéaux politiques ont influencé le choix des gens, et ensuite il y a ce qui a été gardé au montage, explique le cinéaste. C'est sûr que c'est une certaine vision du Québec » qui transparaît dans le film.

« Mais on voulait se tenir le plus loin possible des partis. Parce que pour nous, c'est un film sur la question nationale, sur l'identité. On ne voulait pas tomber dans la politique partisane. »

À l'heure des déluges d'images et de sons, à l'heure des *selfies* déferlant tous azimuts sur nos écrans, les longs plans de Loïc Darses, dévoilant des paysages vides et immobiles, apparaissent comme une signature contre-culturelle. Sa caméra visite autant les estrades vides du Centre Bell que les bancs vides des églises du Québec. Elle promène son regard dans les rues des centres-villes de Montréal et de Québec, dans les corridors de l'UQAM et dans la salle de prière vide de la mosquée de Québec où a eu lieu la tuerie d'Alexandre Bissonnette. Elle se rend à Kahnawake et au Stade olympique, à Manic 5 et à l'Assemblée nationale. Elle longe aussi les rives du Saint-Laurent, circule dans les forêts d'automne, et suit des traces de pas dans la neige.

Ce qu'elle montre, c'est un Québec qui demande à être pris. Et un cinéaste à suivre.

## La fin des terres

Loïc Darses  
90 minutes  
Québec, Canada

## Cap sur la Lune



Le premier ministre Justin Trudeau a discuté avec l'astronaute David Saint-Jacques, jeudi, lors de sa visite à l'Agence spatiale canadienne à Saint-Hubert. M. Trudeau a annoncé que le Canada se rendra vers la Lune, à titre de partenaire de la NASA dans la création d'une station spatiale envoyée en orbite de la Lune à partir de 2022. Ce projet fait partie de la nouvelle stratégie spatiale dans laquelle Ottawa prévoit d'investir 2,05 milliards sur 24 ans.

MARIE-FRANCE  
COALLIER LE DEVOIR

III MONTRÉAL

# Le boulevard Pie-IX en chantier pendant quatre ans pour le SRB

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

Les travaux d'aménagement du Service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX commenceront le 18 mars prochain. Ce chantier, qui s'échelonnera sur les quatre prochaines années, risque d'être pénible, tant pour les résidents des alentours que pour les automobilistes.

Le bureau de projet du SRB Pie-IX a présenté jeudi les détails des travaux visant la reconstruction complète de l'artère, entre la station de métro Pie-IX et le boulevard Saint-Martin, à Laval. La Ville en profitera pour mettre à niveau les conduites d'eau et d'égouts, remplacer le mobilier urbain et élargir les trottoirs.

Le chantier se déroulera en quatre phases. La première phase se déroulera de mars à décembre 2019 et les travaux seront concentrés sur le côté ouest de l'artère. Les trois voies en direction sud seront fermées. Les voies de la chaussée du côté est seront maintenues, mais comporteront deux voies vers le sud et une vers le nord.

« On peut penser que durant l'été, ce sera beaucoup moins fluide que ce ne l'est actuellement, mais on peut aussi penser qu'après une certaine période d'ajustement, les gens auront ajusté leurs habitudes », a expliqué Marc Dionne, directeur principal du bureau de projet SRB Pie-IX.

De mars à décembre 2020, le chantier se déplacera sur le côté est du boulevard. L'année 2021 sera consacrée à la construction du terre-plein central et des quinze stations sur le territoire montréalais.

Les travaux seront réalisés en tronçons afin de limiter les impacts pour les résidents. Ce chantier pourrait néanmoins être éprouvant à plusieurs égards. Les travaux se dérouleront de 7 h à 19 h, mais pourraient s'étirer jusqu'à 23 h, et même se poursuivre la fin de semaine en cas d'urgence.



Annoncé il y a dix ans, le projet de SRB sur le boulevard Pie-IX a été reporté à quatre reprises.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

## Chantier du REM: des mesures d'atténuation de 192 millions

Québec mettra en place des mesures d'atténuation pour les usagers des trains de banlieue, qui verront le service partiellement interrompu pendant le chantier de construction du Réseau express métropolitain (REM).

À compter de janvier 2020, les trains de la ligne Mascouche s'arrêteront à la gare Ahuntsic alors que ceux de la ligne Deux-Montagnes termineront leur parcours à la gare Bois-Franc. En 2021, l'axe Deux-Montagnes sera hors service. Des autobus transporteront les passagers de la ligne de Mascouche à la station de métro Radisson (ligne verte) alors que les usagers de la ligne Deux-Montagnes seront conduits à la station Côte-Vertu (ligne orange).

Leur temps de déplacement sera cependant allongé. Le plan de mesures d'atténuation pour l'ensemble du projet du REM coûtera 192 millions.

Comme il ne restera qu'une seule voie vers le nord, les autobus emprunteront une déviation dans les rues environnantes, ce qui allongera le temps de parcours pour les usagers.

### Piétons mieux protégés

Annoncé il y a dix ans, le projet de SRB a été reporté à quatre reprises. Cette voie réservée pour autobus de onze kilomètres comptera dix-sept stations. Le SRB devrait accueillir ses premiers passagers à l'automne 2022 et permettre 70 000 déplacements par jour alors que l'achalandage actuel est de 40 000 déplacements quotidiens.

Les autobus du SRB circuleront au centre de l'artère en site propre, mais ils rouleront dans le même sens que les voitures.

« Une quinzaine de mesures seront mises en place pour protéger les piétons. Entre autres, la chaussée sera colorée, les mouvements piétons seront canalisés sur des parcours sécurisés par des clôtures et on élargira les passages pour piétons à cinq mètres », a expliqué M. Dionne.

L'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) investit 394 millions dans ce projet alors que la Ville de Montréal prévoit d'y consacrer 131 millions, pour un total de 525 millions.

Les autobus de trois transporteurs circuleront dans l'axe du boulevard Pie-IX, soit ceux de la Société de transport de Montréal (STM), de la Société de transport de Laval (STL) et d'Exo. La loi impose toutefois que ces organisations se limitent à la desserte de leur propre territoire. À titre d'exemple, un autobus de la STL circulant vers le sud ne pourra faire monter des passagers à Montréal.

« Cette situation a l'air compliquée, mais elle ne sera pas tant que ça. La principale offre de service sur Pie-IX sera la STM », a indiqué Anthony D'Alba, chargé de projets à l'ARTM.

# Racisme : la LNAH adopte des mesures

En cas d'incidents, les officiels devront interrompre tout match jusqu'à l'expulsion des spectateurs fautifs

LA PRESSE CANADIENNE

À la suite d'incidents racistes survenus à Saint-Jérôme samedi dernier, la Ligue nord-américaine de hockey (LNAH) a adopté de nouvelles mesures.

Ainsi, à compter des matchs de vendredi, un message sera diffusé avant chaque duel rappelant la tolérance zéro de la LNAH à l'égard des gestes ou propos discriminatoires. Les spectateurs contrevenant à ces règles seront immédiatement expulsés. La sécurité sera d'ailleurs renforcée dans tous les amphithéâtres du circuit.

Les officiels auront aussi comme directive d'interrompre tout match au cours duquel de tels incidents devaient se produire jusqu'à l'expulsion des spectateurs fautifs, a annoncé la ligue par communiqué, jeudi.

Lors d'un match impliquant les Marquis de Jonquière et les Pétroliers du Nord de Saint-Jérôme, le défenseur jonquérois Jonathan-Ismaël Diaby a été la cible de partisans, qui lui ont lancé des insultes à caractère raciste en plus de lui montrer des vidéos de singe alors qu'il se trouvait au banc des pénalités.

L'ex-choix des Predators de Nashville a aussi constaté qu'on s'en prenait à sa famille. Craignant de ne pas être en mesure de garder son calme après avoir écopé d'une deuxième pénalité, il a lui-même demandé à l'arbitre de purger celle-ci au vestiaire. C'est à ce moment qu'il a décidé d'aller chercher sa famille — Diaby est originaire de la région — et de quitter l'aréna régional Rivière-du-Nord.

Selon la description des événements de Diaby, le service de sécurité, au lieu de mettre les fautifs dehors, a demandé à sa famille de se déplacer, tandis qu'on s'est contenté de demander à l'homme qui lui montrait des vidéos racistes au banc des punitions de s'asseoir.

### Condamnation

C'est à la suite de ces incidents que les gouverneurs du circuit et son commissaire, Jean-François Laplante, ont décidé « de mettre en œuvre une série de mesures qui contribueront à assurer une meilleure sécurité pour toutes les personnes qui viennent assister [aux] matchs et à informer le public sur les attentes et sur les propos et les comportements qui ne seront pas tolérés lors des activités » de la LNAH.

« Nous accueillons avec plaisir les partisans, les parents et les amis de nos joueurs, ainsi que le grand public à tous nos matchs et nous voulons leur offrir un bon spectacle de sport dans un environnement agréable et sécuritaire », a affirmé Laplante.

« Nous condamnons tout comportement ou propos raciste, sexiste ou homophobe à l'égard d'un joueur, d'un entraîneur ou d'un officiel et nous ne les tolérerons pas. »

## EN BREF



Benoit Charette  
JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

### Projet Gazoduq : Benoit Charette se dissocie d'un rapport de son ministère

QUÉBEC — Le ministre de l'Environnement, Benoit Charette, se dissocie d'un rapport de son ministère qui pose des exigences inédites au promoteur d'un projet de gazoduc et d'une usine de liquéfaction au Saguenay. Le rapport en question est une synthèse de 272 pages qui résume les consultations publiques tenues pendant un mois, du 19 décembre 2018 au 18 janvier 2019, sur le projet appelé Gazoduq. L'opposition déplore que le ministre balaie du revers de la main le travail de ses fonctionnaires. Le projet Gazoduq consiste en la construction d'un gazoduc de 750 km qui s'étendrait de l'Ontario jusqu'à une usine de liquéfaction à Saguenay, pour acheminer ensuite le gaz naturel liquéfié (GNL) en Europe.

La Presse canadienne

### Le député Sol Zanetti, infidèle à la reine

L'élu solidaire Sol Zanetti a déposé jeudi un projet de loi visant à mettre fin à « un rituel de soumission idéologique pour les députés » : le serment d'allégeance à la reine. Le projet de loi 192 vise à reconnaître le serment à l'égard du peuple du Québec comme le seul obligatoire à l'entrée en fonction des députés. À l'instar des neuf autres solidaires, M. Zanetti avait prêté serment d'allégeance à la reine en catimini l'automne dernier. « Ça a fait mal. [...] Je me sens, je pense, souillé à jamais. » Il a demandé jeudi au gouvernement Legault de l'appuyer afin qu'il n'y ait plus personne qui soit « obligé » de se soumettre à une « pratique humiliante pour tous les peuples qui ont subi le colonialisme britannique ».

Le Devoir

### Un nouveau président à la Commission des droits

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a désormais un nouveau patron en la personne de Philippe-André Tessier. M. Tessier, un avocat spécialisé en droit du travail, avait assuré l'intérim à la présidence depuis la démission dans la controverse de Tamara Thermitus en novembre 2018. M<sup>me</sup> Thermitus faisait également l'objet d'une enquête du Protecteur du citoyen pour abus de pouvoir, mauvaise gestion et attitude irrespectueuse. Secouée par une série de crises, la Commission avait auparavant dû mettre à la porte un autre président intérimaire, Camil Picard, qui avait démissionné à la suite de révélations sur une enquête de présumées agressions sexuelles. La CDPDJ doit encore pourvoir deux postes à la vice-présidence.

Le Devoir

EN BREF



SEYLOU AGENCE FRANCE-PRESSE

### Sénégal : Macky Sall triomphe dès le premier tour

DAKAR — Le président sénégalais sortant, Macky Sall, a triomphé dès le premier tour de l'élection présidentielle et écrasé ses quatre adversaires de l'opposition, qui ont « rejeté fermement » les résultats provisoires annoncés jeudi mais décidé de ne pas introduire de recours. Macky Sall, 56 ans, a remporté plus de 58 % du suffrage, soit une confortable majorité absolue qui lui ouvre la voie à un nouveau mandat de cinq ans, au cours duquel il entend poursuivre la mise en œuvre de son plan « Sénégal émergent ». « Nous rejetons fermement et sans aucune réserve ce résultat », qui « reflète parfaitement la commande du candidat sortant », a déclaré au nom des quatre candidats de l'opposition Idrissa Seck, ancien premier ministre.

Agence France-Presse

### Guaidó veut rentrer au Venezuela « malgré les menaces »

BRASÍLIA — Le chef de l'opposition au Venezuela, Juan Guaidó, a déclaré jeudi à Brasília vouloir rentrer à Caracas « dans les prochains jours, malgré les menaces » qu'il a reçues pour avoir ignoré une interdiction judiciaire de sortie du territoire. M. Guaidó, président autoproclamé par intérim reconnu par plus de cinquante pays, a fait cette déclaration à l'issue d'un entretien avec le président brésilien, Jair Bolsonaro, avant de poursuivre au Paraguay vendredi une tournée destinée à s'assurer des soutiens internationaux. Le président socialiste Nicolas Maduro a déclaré à la télévision américaine ABC News que Juan Guaidó « aurait affaire à la justice » pour avoir quitté le territoire vénézuélien malgré l'interdiction de sortie du pays.

Agence France-Presse

### L'ONU accuse Israël de possibles « crimes contre l'humanité » à Gaza

GENÈVE — La riposte israélienne aux manifestations de Palestiniens à Gaza en 2018 s'apparente à des « crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité », a conclu jeudi une commission d'enquête de l'ONU dans un rapport jugé « partial » par Israël. Trois enquêteurs, mandatés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, se sont penchés sur les violences ayant entouré les rassemblements de mars à décembre 2018 dans le territoire palestinien. Selon la commission, ces manifestations étaient essentiellement de « nature civile » et il existe des « motifs raisonnables de croire que des tireurs d'élite israéliens ont tiré sur des journalistes, du personnel de santé, des enfants et des personnes handicapées, sachant qu'ils étaient clairement reconnaissables comme tels ».

Agence France-Presse

### III ISRAËL

## Nétanyahou inculpé pour corruption ?

LAURENT LOZANO  
À JÉRUSALEM  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le procureur général israélien a informé jeudi, en pleine campagne électorale, le premier ministre Benjamin Nétanyahou de son intention de l'inculper et de le faire juger pour corruption, fraude et abus de confiance.

Le magistrat, Avichai Mandelblit, a indiqué que sa décision n'était pas « finale » et qu'il offrait au premier ministre la possibilité de s'expliquer devant lui avant de prendre la décision définitive de le renvoyer devant un tribunal, selon le ministère de la Justice.

Bien qu'anticipée depuis des semaines, la décision d'Avichai Mandelblit, 40 jours avant les législatives anticipées du 9 avril, est cependant susceptible de changer la donne électorale et menace le long règne de « Bibi » qui, à 69 ans et après bientôt 13 ans de pouvoir, brigue un cinquième mandat.

S'il était reconduit à son poste et inculpé, M. Nétanyahou serait le premier chef de gouvernement en exercice à connaître une telle avanie dans l'histoire d'Israël.

Le premier ministre a dénoncé une « chasse aux sorcières » et un plan de ses adversaires, y compris ses principaux adversaires centristes assimilés à des « gauchistes », qui auraient fait pression sur le procureur général pour renverser son gouvernement de droite.

« Ce château de cartes s'écroulera totalement après les élections », a dit M. Nétanyahou en refoulant difficilement son émotion à l'évocation des épreuves endurées selon lui par sa famille.

« J'ai l'intention de continuer à vous servir en tant que premier ministre pendant encore de nombreuses années », a-t-il assuré dans une intervention télévisée.

#### Couverture favorable

M. Mandelblit a l'intention d'inculper M. Nétanyahou pour corruption, fraude et abus de confiance dans le « dossier 4000 », considéré comme le plus grave pour le premier ministre.

Le premier ministre y est soupçonné d'avoir tenté de s'assurer une couverture favorable de la part du site d'informations Walla, en contrepartie de facilités réglementaires gouvernementales qui pourraient avoir rapporté des centaines de millions de dollars à Bezeq, principal groupe de télécommunications israélien.

M. Mandelblit compte par ailleurs inculper M. Nétanyahou pour fraude et abus de confiance dans deux autres dossiers.

Le parti de droite de M. Nétanyahou, le Likoud, a dénoncé une « persécution politique ».

Benny Gantz, tête de la liste centriste représentant la menace électorale la plus sérieuse pour M. Nétanyahou, a succédé à ce dernier sur les plateaux de télévision pour le presser de partir.

« Benjamin Nétanyahou, je me tourne vers vous ce soir pour vous exhorter à faire preuve de sens des responsabilités nationales et à démissionner », a-t-il dit. Le parti travailliste (opposition) a également réclamé la démission du premier ministre.

Une inculpation, si elle se concrétisait, ne devrait pas survenir avant plusieurs mois. M. Nétanyahou ne serait donc pas inculpé avant les législatives.

### III ESPAGNE

## Le président basque avait averti Rajoy

La crise catalane risquait d'échapper « à tout contrôle »

AGENCE FRANCE-PRESSE  
À MADRID

Le président régional basque avait averti l'ancien chef du gouvernement espagnol Mariano Rajoy avant le référendum interdit de 2017 en Catalogne que la situation risquait d'échapper « à tout contrôle », a-t-il raconté jeudi lors du procès des dirigeants indépendantistes catalans.

Entendu comme témoin par la Cour suprême, Iñigo Urkullu a rappelé qu'il avait tenté de jouer un rôle de médiateur entre le gouvernement central de

M. Rajoy et le gouvernement régional catalan de Carles Puigdemont et parlé avec les deux pendant des mois avant le référendum du 1<sup>er</sup> octobre 2017, interdit par la justice.

Il a raconté avoir mis en garde M. Rajoy des conséquences potentiellement catastrophiques de la crise en Catalogne dès le 21 septembre 2017, au lendemain de l'interpellation de plusieurs dirigeants catalans et de la perquisition au ministère régional de l'Économie à Barcelone.

Quelques véhicules des forces de l'ordre avaient été détruits lors de la manifestation contre ces perquisitions, des

**Le procès des indépendantistes catalans se poursuit à Madrid**



Le Costa Rica abrite à lui seul 6 % de la biodiversité mondiale.

ANA FERNANDEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

## Le Costa Rica présente le plan climat le plus ambitieux au monde

**Le président de ce pays d'Amérique centrale, Carlos Alvarado, a lancé le 24 février un plan national de décarbonisation avec pour objectif de faire du Costa Rica l'un des premiers États au monde à atteindre zéro émission nette d'ici 2050.**

AUDE MASSIOT  
LIBÉRATION

Connu pour ses forêts tropicales resplendissantes et ses plages préservées,

le Costa Rica, qui abrite à lui seul 6 % de la biodiversité mondiale, se veut aussi leader planétaire dans la lutte contre le dérèglement climatique. Carlos Alvarado, à la tête de ce pays un peu plus grand que la Suisse, a lancé, le 24 février, son plan national pour atteindre la neutralité carbone d'ici la moitié du siècle. La neutralité carbone est le moment où les émissions de gaz à effet de serre des activités humaines, qui ne sont pas captées par les forêts, les sols et les océans, sont réduites à zéro.

Le Costa Rica n'est pas le seul État à s'être fixé un tel objectif — la France l'a fait aussi dans son plan Climat non contraignant présenté en 2017 —, mais

**Le plan d'action développe dix piliers, comme le transport, l'agriculture, l'énergie, l'immobilier et la gestion des déchets**

le pays d'Amérique centrale est le premier à présenter un plan concret à court, moyen et long terme pour y arriver. Les trois étapes sont intitulées « Le commencement » pour 2018 à 2022, « Le virage » pour 2023-2030 et « Le déploiement massif » de 2031 à 2050.

Le texte, résumé en onze pages, a été publié en même temps qu'un décret présidentiel pour son application. Carlos Alvarado et son gouvernement se targuent déjà de profiter d'un réseau électrique n'émettant à 95 % aucune émission de gaz à effet de serre et d'un couvert forestier sur 52 % du territoire costaricain.

#### Des actions concrètes

Pour aller plus loin, le plan d'action développe dix piliers, comme le transport, l'agriculture, l'énergie, l'immobilier et la gestion des déchets. Entre autres mesures, il prévoit que 100 % des bus et des taxis seront à zéro émission d'ici le milieu du siècle, avec un quota de 70 % visé pour 2035. En 2050, 60 % de la flotte de véhicules légers (particuliers comme administratifs) devront fonctionner sans émission, avec 100 % des ventes respectant ce critère « au maximum » au milieu du siècle.

De plus, d'ici onze ans, tout le réseau électrique fonctionnera avec les énergies renouvelables et tous les nouveaux bâtiments construits devront respecter des normes de basses émissions. Plus largement, une réforme de la fiscalité verte est prévue, encadrée par un débat sur les « valeurs économiques à donner aux externalités négatives », comme la pollution.

Avec le slogan « Sans laisser personne derrière » (« *Sin dejar a nadie atrás* », en espagnol), le gouvernement assure que sa politique respectera les « principes d'inclusion, de respect des droits de la personne et de l'égalité entre les genres ».

Cependant, le plan ne fait pas mention des mesures précises prévues pour rendre le secteur agricole plus durable. Or, d'après un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 2017, le Costa Rica est l'un des pays au monde, avec la Colombie, le Japon et le Mexique, à utiliser les plus fortes concentrations de pesticides. Des intrants agricoles dont les effets néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine ne sont plus à démontrer.

Ce plan climat servira aussi de support pour la révision de la contribution nationale du pays publiée lors de la COP21 en 2015, une obligation dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, et annoncée pour 2020.

EN BREF



Une manifestation contre la censure a eu lieu jeudi à Alger.

RYAD KRAMDI AGENCE FRANCE-PRESSE

### Algérie : des journalistes détenus plusieurs heures

ALGER — Une dizaine de journalistes algériens ont été arrêtés et détenus durant plusieurs heures jeudi après avoir participé à Alger à un rassemblement « contre la censure », à la veille de nouvelles manifestations annoncées contre la candidature du président Abdelaziz Bouteflika à un 5<sup>e</sup> mandat. En début de soirée, la Direction générale de la sûreté nationale a indiqué que plus « aucun journaliste » ne se trouvait « dans les locaux de la police ». Leur interpellation a eu lieu en fin de matinée, au début d'un rassemblement d'une centaine de journalistes des médias algériens — écrits et audiovisuels, publics et privés — visant à dénoncer les pressions subies et les restrictions de couverture « imposées par [leur] hiérarchie » du mouvement de contestation actuel.

Agence France-Presse

### Le Pakistan va libérer un pilote indien dans un « geste de paix »

ISLAMABAD — Le Pakistan libérera vendredi un pilote indien capturé dans la région poudrière du Cachemire dans un « geste de paix » à l'égard de New Delhi, qui continue d'afficher sa fermeté envers son voisin dans la crise aiguë entre les deux puissances nucléaires. Le geste d'ouverture pakistanais annoncé jeudi survient après deux journées de dangereuse confrontation militaire entre les deux frères ennemis d'Asie du Sud, la communauté internationale craignant que leurs dirigeants ne perdent le contrôle de la situation. « En un geste de paix, nous libérerons le pilote indien » vendredi, a déclaré le premier ministre pakistanais, Imran Khan, devant le Parlement. L'armée pakistanaise avait affirmé mercredi avoir capturé le pilote après avoir abattu deux avions indiens.

Agence France-Presse

### Brexit : le secrétaire britannique d'État à l'Agriculture démissionne

LONDRES — Le secrétaire d'État à l'Agriculture, George Eustice, a démissionné jeudi après la décision de la première ministre Theresa May de donner aux députés la possibilité de reporter la date du Brexit. Le secrétaire d'État a indiqué dans sa lettre de démission qu'il redoutait que cette perspective ne « conduise à une série d'événements avec pour point culminant que l'UE dicte les termes de toute prolongation qui serait demandée, et l'humiliation finale de notre pays ». « Nous ne pouvons pas négocier un Brexit couronné de succès si nous ne sommes pas prêts à le faire vraiment », a-t-il ajouté. M<sup>me</sup> May ne souhaite pas reporter la date du divorce avec l'UE, prévue pour le 29 mars, mais elle laissera aux députés le choix de voter sur un délai supplémentaire.

Agence France-Presse

# Trump et Kim se séparent sur un échec

JÉRÔME CARTILLIER  
EMMY VARLEY  
À HANOÏ  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Donald Trump et Kim Jong-un se sont séparés jeudi sur un échec à Hanoï après un sommet consacré à l'épineux dossier de la dénucléarisation du pays reclus, le président américain imputant les espoirs déçus aux exigences nord-coréennes sur les sanctions.

Le sommet était censé apporter de la substance aux engagements pris durant leur tête-à-tête historique à Singapour en juin. Les deux dirigeants avaient alors simplement signé une déclaration commune « sur la dénucléarisation de la péninsule » et les deux camps divergent depuis sur le sens de la formule.

Il « faut parfois quitter » les négociations, a lancé le locataire de la Maison-Blanche lors d'une conférence de presse, visiblement fatigué, voire abattu, sans son énergie habituelle.

Il a expliqué que les discussions avaient achoppé sur la question des sanctions économiques infligées à la Corée du Nord du fait de ses programmes nucléaire et balistique interdits. « En fait, ils voulaient que les sanctions soient levées complètement, mais on ne pouvait pas faire ça. »

« J'aurais aimé aller plus loin », a-t-il dit, assurant toutefois que Pyongyang ne reprendra pas ses essais nucléaires. Le troisième de la dynastie au pouvoir à Pyongyang « a déclaré qu'il ne testerait pas de missiles, ou de fusées, ou quoi que ce soit qui ait un rapport avec le nucléaire », a martelé Donald Trump.

Les deux dirigeants étaient passés en quelques mois des insultes personnelles et menaces apocalyptiques à des déclarations « d'amour » de la part de Donald Trump. Mais, après Singapour et Hanoï, aucune nouvelle rencontre n'est à l'horizon, a relevé le président américain.



« C'est un échec majeur », a déclaré dans un tweet Joe Cirincione, président de la Fondation Ploughshares, qui milite pour une dénucléarisation globale. Cela montre les limites de ce genre d'exercice survenu « sans assez de temps et de ressources humaines » pour convenir d'un accord, a-t-il ajouté.

#### Échec du « tout ou rien »

« Ce sommet manqué est symptomatique d'une diplomatie manquée », a déclaré Adam Mount, analyste à la Fédération des scientifiques américains. « Quand Pyongyang s'oppose à des mesures de désarmement, Donald Trump est mal outillé pour conclure de petits accords pour créer un élan [...] La politique du tout ou rien ne mène à rien. »

Initialement, la Maison-Blanche avait prévu une « cérémonie de signature

conjointe » entre les deux dirigeants. En fait, ils ont quitté l'hôtel Metropole, luxueux établissement du centre de Hanoï, sans signer quoi que ce soit. Et Donald Trump a pris le chemin du retour vers les États-Unis dans l'après-midi.

Ils ont « eu des réunions très constructives » et ont « discuté des différentes manières d'avancer sur des concepts en rapport avec la dénucléarisation et l'économie », a néanmoins souligné la Maison-Blanche.

Séoul a déploré un « résultat regrettable », mais a relevé néanmoins des progrès.

Si Kim Jong-un a évoqué la perspective d'une représentation permanente des États-Unis en Corée du Nord, Donald Trump avait tempéré dès avant la rencontre les espoirs de percée à court terme.

« Je ne suis pas pressé, avait-il répété. La vitesse n'est pas si importante que

ça pour moi. »

Donald Trump assure régulièrement qu'il n'y a nul besoin de se précipiter pour convaincre la Corée du Nord de désarmer, tant que celle-ci s'abstienne, comme elle le fait depuis plus d'un an, de procéder à des tirs de missiles et à des essais nucléaires.

Kim Jong-un avait souligné quant à lui qu'il ne serait pas présent à Hanoï s'il n'était pas prêt à la dénucléarisation, tout en restant évasif sur d'éventuelles mesures concrètes.

Le locataire de la Maison-Blanche est sous pression dans ce dossier où ses prédécesseurs ont échoué. Une percée diplomatique lui aurait permis de détourner l'attention de ce qui se passe à Washington, où son avocat Michael Cohen a livré devant le Congrès un témoignage aussi explosif qu'accablant.

Après Singapour et Hanoï, aucune nouvelle rencontre n'est à l'horizon, a relevé le président américain.

SAUL LOEB AGENCE FRANCE-PRESSE

III ÉTATS-UNIS

## Michael Cohen entendu à huis clos

Son témoignage se poursuivra le 6 mars. « Je tiens à dire la vérité et je serai de retour [...] pour terminer », a-t-il affirmé.

AGENCE FRANCE-PRESSE  
À WASHINGTON

L'ex-avocat de Donald Trump, Michael Cohen, poursuivra son témoignage à huis clos devant une commission du Congrès le 6 mars, a-t-il annoncé jeudi, au terme de trois jours d'auditions-marathons au cours desquelles il a accusé le président américain d'être un « escroc » aux liens suspects avec Moscou.

Après plusieurs heures d'audition devant la Commission du renseignement de la Chambre des représentants, Michael Cohen a qualifié les échanges de « productifs » lorsqu'il a quitté la salle en fin d'après-midi. « Je tiens à dire la vérité et je serai de retour le 6 mars pour terminer », a-t-il ajouté devant les caméras.

Le président démocrate de la Chambre, Adam Schiff, a ensuite précisé que cette audition se ferait également à huis clos. Puis il a annoncé que la Com-

mission entendrait le 14 mars, en public cette fois, Felix Sater, sulfureux personnage de l'entourage de Donald Trump, né en Russie.

Cette audition portera sur le projet de construire une tour Trump à Moscou, qui serait resté en négociations jusqu'à l'élection présidentielle de 2016, selon Michael Cohen, contrairement à ce qu'a longtemps affirmé Donald Trump.

Ami d'enfance de Michael Cohen, Felix Sater aurait été chargé de jouer les intermédiaires avec la Russie sur ce projet.

Adam Schiff s'est montré satisfait jeudi de l'audition de Michael Cohen, le qualifiant de « complètement coopératif ».

Il avait annoncé vouloir l'interroger sur de nombreux points liés aux soupçons de collusion entre Moscou et l'équipe de campagne de Donald Trump en 2016, dont ce projet de « Trump Tower » à Moscou, ainsi que sur la question de savoir si M. Trump connaissait à l'avance

les révélations de WikiLeaks sur sa rivale démocrate, Hillary Clinton. Enfin, il souhaitait aborder « le rôle de la Maison-Blanche dans les déclarations mensongères » passées de Michael Cohen devant le Congrès, qui lui ont valu une condamnation.

À sa sortie, Adam Schiff a indiqué, sans détailler, que la Commission avait pu « creuser en profondeur » plusieurs sujets déjà traités mercredi, devant les caméras, lors du spectaculaire témoignage de Michael Cohen devant une autre commission, ainsi que d'autres volets qui n'avaient pas été traités en public.

Le témoignage à huis clos de Michael Cohen sera publié à terme, a-t-il précisé, mais seulement une fois qu'il ne pourra pas interférer avec les enquêtes en cours.

Radié du barreau, Michael Cohen a été condamné en décembre à trois ans de prison pour parjure devant le Congrès et infraction au code électoral.

ébec.com

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2019-02-27

LOTTO 649 04 13 22 06  
25 29 39 compl.

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 01743942-01

Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$

Québec 49 06 15 19 02  
30 48 49 compl.

EXtra 1007637

LOTTO MAX Ce soir, 10 MILLIONS \$ (approximatif)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez  
François Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## III AFFAIRE SNC-LAVALIN

## Ne sautons pas les étapes

L'

ancienne procureure générale, Jody Wilson-Raybould, voulait faire connaître sa « vérité ». Elle y est parvenue mercredi, devant le Comité de la justice, et sa comparution a eu l'effet d'une bombe. Sans mettre en doute sa crédibilité ni la gravité des faits écartant cette tentative d'ingérence politique, on ne pourra jamais dire que la lumière a vraiment été faite sans connaître la version des autres acteurs.

L'exposé des faits présenté par M<sup>me</sup> Wilson-Raybould est incriminant : quatre mois de pressions exercées par le premier ministre Justin Trudeau, son personnel politique et celui du ministre des Finances ainsi que le greffier du Conseil privé afin d'amener la procureure générale, censée être indépendante, à poser le seul geste en son pouvoir pour changer le cours des choses pour SNC-Lavalin. Et au cours des échanges, certains, y compris le greffier Michael Wernick, ont soulevé la question des élections au Québec. Pour avoir ainsi trahi la nature non partisane de son poste en participant à cette campagne insistante auprès de la ministre, M. Wernick devrait d'ailleurs démissionner.

MANON CORNELLIER



Le chef conservateur, Andrew Scheer, a réclamé la démission du premier ministre et, jeudi, écrit à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour qu'elle fasse enquête, et ce, même si l'ancienne ministre a déclaré en comité qu'elle ne croyait pas que les gestes posés étaient illégaux ou contraires au Code criminel. Personne ne lui a explicitement ordonné d'exiger de la directrice des poursuites pénales qu'elle négocie un accord de poursuite suspendue avec SNC-Lavalin. C'était toutefois le but implicite des pressions exercées sur elle. C'était inapproprié, mais pas nécessairement criminel.

M. Trudeau conteste la lecture que sa députée fait des événements ? Qu'il y réponde alors de façon précise s'il veut dissiper un tant soit peu l'impression d'une dangereuse incompréhension du principe de l'indépendance judiciaire que doit protéger le procureur général. Et s'il ne veut pas perdre toute crédibilité sur la scène internationale, surtout face aux pays qui se moquent de la primauté du droit.

Le commissaire à l'éthique a entrepris une enquête et les libéraux n'ont d'autre choix que d'y collaborer. À défaut d'une enquête publique, prématurée à cette étape, ce fonctionnaire indépendant du Parlement est le mieux placé pour faire la lumière rapidement et sans partialité. Quant au Comité de la justice, il devrait entendre les autres protagonistes et se pencher sur l'idée de séparer les fonctions de ministre de la Justice et de procureur général.

Le scénario d'élections anticipées, lui, doit être écarté, le prochain scrutin étant prévu dans sept mois. Les institutions dont s'est doté le Parlement pour assurer la reddition de comptes doivent finir leur travail pour permettre aux électeurs de porter un jugement éclairé.

**M. Trudeau conteste la lecture que sa députée fait des événements ? Qu'il y réponde alors de façon précise s'il veut dissiper un tant soit peu l'impression d'une dangereuse incompréhension du principe de l'indépendance judiciaire que doit protéger le procureur général.**

## III AFFAIRE SNC-LAVALIN

## Que cesse l'acharnement

L'

témoignage de l'ex-procureur général Jody Wilson-Raybould n'a pas permis de lever le voile sur une question fondamentale concernant l'affaire SNC-Lavalin : pourquoi diable la directrice des poursuites pénales, Kathleen Roussel, a-t-elle refusé d'entamer des négociations avec ce fleuron mondial de l'ingénierie en vue d'un accord de réparation comme le lui permettait une nouvelle disposition du Code criminel ?

Mercredi, l'ex-procureur général a refusé de dévoiler les motifs du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) sous prétexte que l'affaire est devant les tribunaux. En effet, en octobre dernier, SNC-Lavalin a demandé une révision judiciaire de la décision devant la Cour fédérale.

Si le grand public ne connaît pas les raisons de ce refus, la firme d'ingénierie non plus. Dans sa requête, SNC-Lavalin indique que la lettre du SPPC qui confirme sa décision ne donne aucune raison expliquant qu'il n'est pas « approprié » de négocier un accord de réparation avec la firme qui est accusée de corruption relativement à ses activités en Libye.

ROBERT DUTRISAC



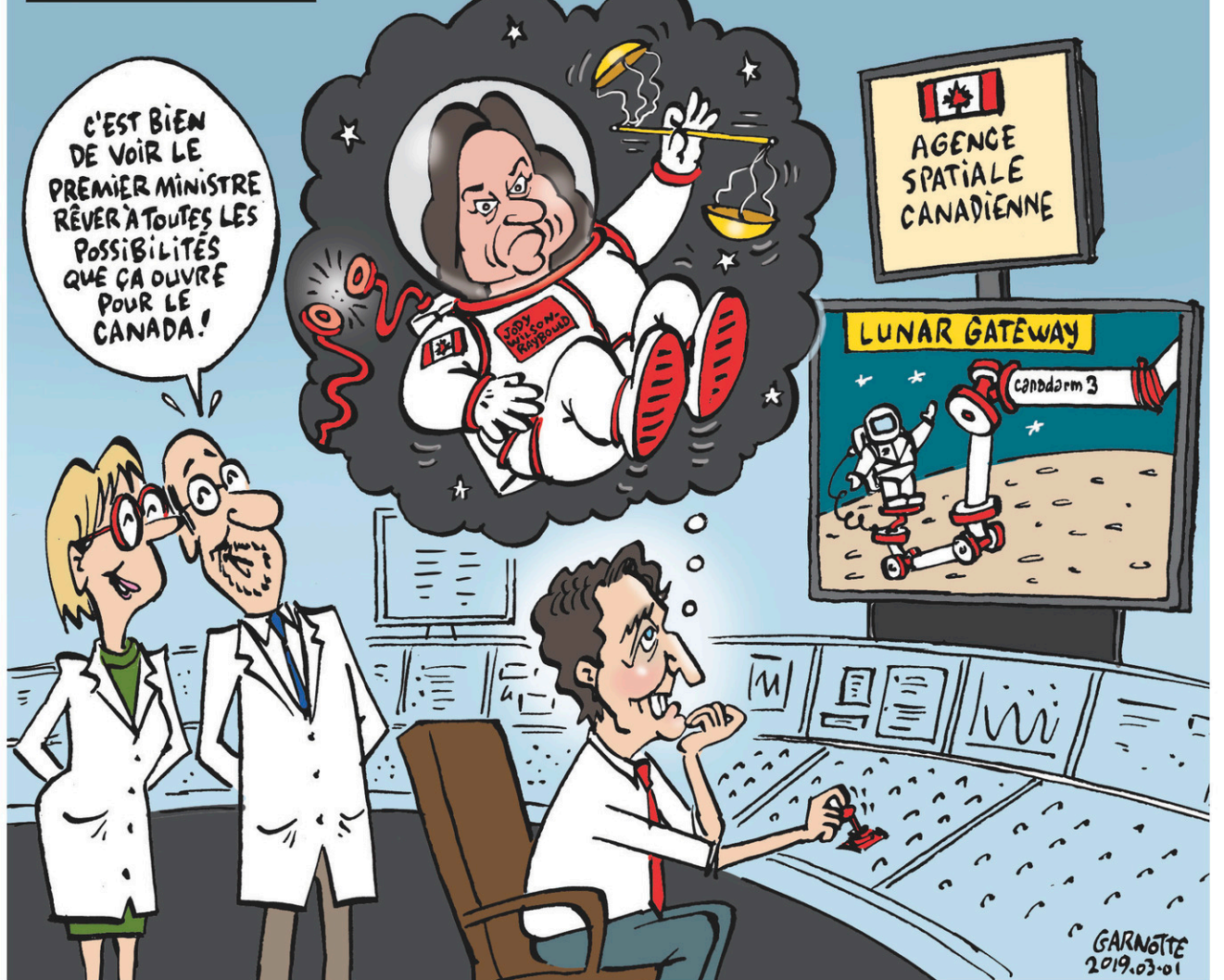
La nouvelle disposition du Code criminel permet à une firme accusée au criminel d'éviter un procès si elle reconnaît ses fautes, prend toutes les mesures nécessaires pour que la situation puisse se reproduire et s'acquitte d'amendes substantielles. Il en va de l'intérêt public, puisqu'on protège ainsi des employés, des actionnaires et des fournisseurs qui n'ont rien à voir avec les actes répréhensibles commis par d'anciens dirigeants qui, eux, font face à la justice.

Si on ne peut les excuser, les faits reprochés à SNC-Lavalin n'ont rien d'exceptionnel : toutes les grandes multinationales en infrastructures ont versé des bakchichs à des potentats pour obtenir des contrats. Que ce soient les États-Unis, le Royaume-Uni, la France ou l'Allemagne, tous ces pays ont conclu des accords de réparation avec leurs grandes firmes qui ont trempé dans des magouilles.

Au Canada anglais, on semble vouloir en finir avec SNC-Lavalin, oubliant sans doute que la multinationale compte 9000 employés au pays, dont une majorité à l'extérieur du Québec. Or le gouvernement Trudeau a raison de considérer qu'il est dans l'intérêt public d'éviter à la firme un long procès au terme duquel elle risque de perdre, pendant dix ans, la possibilité d'obtenir des contrats fédéraux.

Heureusement, SNC-Lavalin est protégée pour l'heure contre une prise de contrôle grâce à la minorité de blocage que détient la Caisse de dépôt et placement du Québec. Qu'on cesse toutefois de s'acharner contre elle comme le font avec légèreté Andrew Scheer et Jagmeet Singh.

## LE CANADA S'ASSOCIE À LA NASA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION SPATIALE PRÈS DE LA LUNE...



## LIBRE OPINION

## Comment devenir médecin, version simplifiée

Félix Bégin

Médecin résident en 2<sup>e</sup> année au programme postdoctoral de résidence en médecine familiale, UMF de Chicoutimi

Tout le monde s'entend pour dire que dans un monde idéal, chaque patient devrait avoir accès à un médecin de famille et être vu à l'intérieur d'un délai de 48 heures si besoin. Présentement, ce n'est pas le cas. Est-ce possible d'y arriver ? Je crois que oui. À court terme ? Je crois que non.

Augmenter le nombre d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne (IPSPL) n'est qu'une partie de la solution. La solution véhiculée par notre gouvernement semble être d'augmenter leur degré d'autonomie et d'en faire des « mini-docteurs ». Or, je peux affirmer avec certitude que cela n'augmentera ni la quantité de patients pris en charge ni la qualité des soins prodigués.

Actuellement, une IPSPL peut détecter des problèmes de santé courants, les traiter et les suivre. Elle peut même amorcer le traitement de six problèmes de santé chroniques fréquemment rencontrés en médecine familiale, dont l'hypertension et la dyslipidémie. Le médecin devra revoir le patient dans un délai de 30 jours idéalement pour confirmer l'un de ces nouveaux diagnostics. Mais pour la

grande majorité des cas plus simples, elle n'a pas l'obligation d'en discuter avec le médecin et les patients n'ont pas besoin d'être revus par ce dernier. De façon hebdomadaire, le médecin et l'IPSPL devront discuter de certains cas plus complexes, environ 30 minutes par semaine. Alors, contrairement à ce qui est véhiculé, le temps que prend un médecin pour revoir ou superviser une IPSPL n'est pas significatif dans l'horaire du médecin et n'empêche donc pas l'accès aux soins.

En fait, les IPSPL n'ont pas la formation requise pour diagnostiquer l'ensemble des pathologies rencontrées en médecine, puisque seulement deux années sont consacrées à l'apprentissage des différentes maladies, leur investigation et leur traitement, dont seulement six mois d'exposition clinique (à environ 35 heures par semaine), et ce, essentiellement dans un contexte de bureau. En effet, leurs trois années de baccalauréat ne sont pas orientées vers l'apprentissage de la médecine, et leurs deux années de pratique entre le baccalauréat et la maîtrise non plus.

De mon côté, en plus des années de théorie, j'ai cumulé 48 mois d'exposition clinique, et ce, dans divers milieux et à travers différentes spécialités, divisés entre l'externat et la résidence en médecine familiale. C'est minimalement huit fois plus d'exposition clinique qu'une IPSPL,

sans compter les très longues journées de garde durant souvent au-delà de 14 à 16 heures. En plus, on parle d'augmenter la durée de la résidence en médecine familiale de deux à trois ans. Tout cela serait donc inutile si en seulement six mois, on est prêt à faire le même travail. De plus, je dois réussir les examens prévus par l'université d'attaque, ainsi que les trois gros examens nationaux, dont l'examen (parties 1 et 2) du Conseil médical canadien (CMC) et celui du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) qui comprennent une partie écrite et une partie théorique. Les IPSPL, depuis cette année, pour accélérer leur entrée en pratique, n'ont plus AUCUN examen à passer à la fin de leur formation avant d'entrer en pratique.

En somme, la solution est de continuer d'investir dans le modèle actuel de collaboration du médecin avec les IPSPL et les autres professionnels dans les groupes de médecine familiale (GMF), et non de dédoubler les rôles et de créer des pratiques en vases clos. Réalisons l'énorme progrès des dernières années au niveau de l'accès aux soins de santé primaire. Cessons de trop vouloir accélérer les choses et de trouver des solutions trop simplistes et partisans à l'accès « imparfait » aux soins de santé, car je crains que cela ne se fasse qu'au détriment d'une chose, la sécurité du patient.

## LETTRES

## Jody, Justin et SNC-Lavalin

Beaucoup d'entre nous connaissent Noam Chomsky, sinon comme linguiste, du moins comme pourfendeur des grands privilégiés de nos sociétés toujours de plus en plus choyés par nos représentants au pouvoir depuis des décennies. Cet homme nous a apporté, en linguistique, deux concepts de base que nous pouvons utiliser dans de nombreux domaines : la structure de surface (le contour, la forme, l'apparence des choses) et la structure profonde (le noyau, le cœur, l'essence de ces mêmes choses). Le conflit latent depuis plusieurs jours entre M. Trudeau et M<sup>me</sup> Wilson-Raybould et surtout le *show* présenté cet après-midi ne nous montrent que la surface du problème. Mais qu'est-ce qui est le plus important ? Qu'est-ce qui est au cœur du problème, sinon

la protection de milliers et de milliers d'emplois de chez nous et d'ailleurs ? Et tant qu'on se laissera, comme peuple, dicter par « les autres » ce qu'on doit faire, nos genoux fléchiront de plus en plus. Et jusqu'à quand ? Jacques Gagné Repentigny, le 27 février 2019

## La Montréalaise, l'accessoire indispensable

Quiconque n'a pas pris une plonge cet hiver sur un trottoir à Montréal, levez le pied gauche ; les autres, avec un bras cassé, restez chez vous. Non mais, avec deux amies poètes, un soir que nous sortions à la Cinémathèque, cette semaine, pour voir le merveilleux documentaire *Chronique de La nuit de la poésie 1980*, de Jean-Pierre Masse et Jean-Claude Labrecque, présenté dans le cadre des Rendez-vous Québec Cinéma, nous avons réfléchi pour

trouver une solution au double danger qui guette constamment les Montréalais par les temps qui courent, c'est-à-dire la noyade dans une flaque d'eau au bord d'un trottoir ou bien la glissade sur la glace d'une intersection à l'autre. Euréka ! Nous avons trouvé. Il s'agit de la patte de grenouille à crampons. Spécialement conçu pour les conditions hivernales de Montréal, l'indispensable accessoire pourrait se trouver dans toutes les bonnes pharmacies près de chez vous, là où on cherche un ami par exemple, dans le rayon des bandages, et porterait le nom de La Montréalaise. Pour le financement, nous comptons passer prochainement à l'émission *Dans l'œil du dragon*. Avec une idée comme celle-là, avec Montréal en tête, il est certain que le succès du produit est assuré. Vive la Montréalaise, alors, pour l'hiver prochain ! D'ici là, restez chez vous.

Alain Petel  
Montréal, le 28 février 2019

## RÉFORME DU BULLETIN SCOLAIRE

## Le jour de la marmotte

Luc Papineau  
Enseignant de français  
L'Assomption

Cette semaine, avec un hiver qui n'en finit pas, c'est comme si on assistait à une mauvaise reprise du film *Le jour de la marmotte*. En effet, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a ramené cette lubie chère aux partisans du défunt Renouveau pédagogique d'abolir les moyennes et les pourcentages dans les bulletins. Heureusement, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, qui a déjà joué comme enseignant dans cette mauvaise production pédagogique au cours de sa carrière, a eu tôt fait d'inviter les membres de cet auguste comité à retourner dans leur tanière avec cette idée.

Passons sur le mépris que véhicule cette suggestion des membres de ce conseil si supérieur à l'égard des enseignants, comme si ces derniers ne savaient pas effectuer des évaluations formatives ou encore des rétroactions significatives afin de permettre aux élèves de mieux se connaître et de s'améliorer.

Passons aussi sur cette culpabilisation implicite laissant entendre que l'anxiété chez les jeunes élèves est causée par les formes actuelles d'évaluation, comme si l'école seule était res-

ponsable des maux qui affligent l'estime de soi de notre jeunesse.

## Complaisance

Non, intéressons-nous à l'essentiel. Par leur intervention, ces immortels de la pédagogie québécoise préconisent encore une fois, il ne faut pas s'y tromper, un bulletin qui évacue l'évaluation des connaissances pour privilégier celle des compétences. Or, en français, par exemple, on ne le dira jamais assez, les évaluations actuelles par compétence ne mobilisent pas un ensemble significatif de connaissances. Sinon, comment peut-on expliquer que certains bons élèves de première secondaire (pas des élèves surdoués, je le précise) pourraient aisément réussir, comme de nombreux enseignants en sont convaincus, les épreuves ministérielles de cinquième secondaire sans avoir suivi quatre années complètes de formation? Ils sont déjà, semblent-ils, même à douze ans, assez compétents pour satisfaire les « exigences » ministérielles de la fin du secondaire.

Au lieu de se préoccuper des notes et des bulletins, les membres du CSE devraient davantage s'interroger sur ce qu'apprennent nos jeunes dans les écoles et sur les exigences qu'on a envers eux. Ainsi, ils pourraient se demander s'il est acceptable que, de la



première à la quatrième secondaire, un élève puisse « réussir » un examen d'écriture en effectuant une faute d'orthographe d'usage ou grammaticale par mot?

Qu'on ne croit pas qu'il s'agisse d'une exagération ici : la chose est permise, sue et hautement tolérée. Encore une fois, ces élèves aussi en savent assez pour satisfaire aux « attentes » des évaluations. Qu'on maquille leur résultat avec un 60 %, un D ou un émoticône souriant ne changera rien au men-

Au lieu de se préoccuper des bulletins, les membres du CSE devraient davantage s'interroger sur ce qu'apprennent nos jeunes dans les écoles.

FRED DUFOUR  
AGENCE FRANCE-PRESSE

songe dans lequel on se complait. On veut que nos élèves réussissent, mais que « réussissent »-ils au juste?

## Peut faire mieux

Au lieu de fabuler sur un bulletin imaginaire qui favoriserait la réussite, nos docteurs de l'éducation pourraient-ils unir leurs voix à celles des milliers d'intervenants en éducation qui déplorent les conditions abominables dans lesquelles nos jeunes vivent et tentent d'apprendre dans nos écoles? D'ailleurs, où étaient-ils, on se le demande, quand le précédent gouvernement libéral sabrait allègrement les services directs aux élèves? De même, estiment-ils acceptable qu'aujourd'hui, dans une école publique, les élèves n'aient pas avec eux partout et en tout temps une grammaire ou un équivalent numérique? Que pensent-ils de la loi sur la gratuité scolaire du ministre Roberge qui reconduit le principe d'une école à trois vitesses, principe qu'ils avaient pourtant dénoncé?

Voilà autant de sujets, quant à moi, auxquels les membres du Conseil supérieur de l'éducation devraient s'attarder s'ils voulaient faire œuvre utile. Car, pour l'instant, au bulletin de la pertinence, leur intervention ne répond assurément pas aux attentes de ceux qui se soucient des élèves.



Les nombreuses décisions ministérielles qui ont modifié la manière d'évaluer les élèves depuis 2007 semblent s'appuyer sur cette croyance populaire que seul ce qui est chiffré possède une valeur et est « vrai ».

PIERRE ANDRIEU AGENCE FRANCE-PRESSE

## Le bulletin, plus qu'un résultat, et un guide pour l'élève et ses parents

## Collectif\*

En tant que professeures et professeur en formation initiale et continue des enseignants du primaire et du secondaire, spécialistes en évaluation des apprentissages, nous souhaitons réagir aux propos du ministre et soutenir les recommandations des membres du Conseil supérieur de l'éducation en regard du bulletin.

Le bulletin scolaire est un document fourni par l'école pour communiquer aux parents de façon claire et synthétique le résultat des apprentissages de leur enfant. La communication est la dernière étape d'une démarche d'évaluation où l'enseignant informe les parents de la progression de leur enfant par rapport aux apprentissages qu'il réalise et aux compétences qu'il développe.

Le bulletin scolaire assure ainsi un suivi entre l'école et la famille et représente un outil de communication d'une grande importance. Il y a consensus sur le fait que les parents doivent être informés régulièrement du cheminement de leur enfant et pas seulement lors de la remise du

bulletin. En effet, d'autres moyens peuvent être mis en place par l'enseignant pour communiquer avec les parents, notamment le portfolio et l'agenda scolaire.

## Avant les années 2000

Soulignons qu'avant les années 2000, le bulletin était géré par chaque école, qui décidait du format de celui-ci : bulletin descriptif, relevé de notes, résultats en lettres (A, B, C, D), en chiffres (1, 2, 3, 4), selon certaines expressions (réussite, réussite partielle, non-réussite), en pourcentage, ou une combinaison de codes (pourcentage pour certaines matières et cotes pour d'autres).

Après l'instauration de la Politique d'évaluation des apprentissages en 2003, dans laquelle on retrouvait comme première orientation l'évaluation en aide à l'apprentissage, certaines écoles ont poursuivi l'utilisation du bulletin descriptif et d'autres l'ont implantée. Il fallait trouver une façon de communiquer la progression des élèves en fonction d'une norme fixée en fonction des attentes du programme et non pas

sur une base comparative entre les élèves eux-mêmes. C'était donc, pour certains enseignants, la fin des moyennes de groupe et d'une évaluation finale par cumul des points obtenus dans le bulletin.

Le bilan des apprentissages à la fin d'un cycle de deux ans faisait état du niveau de maîtrise des compétences développées pendant le cycle. En adoptant cette manière de faire, le Québec se montrait progressiste et exemplaire relativement aux pratiques évaluatives, chaque enseignant restant par ailleurs libre de choisir ses instruments et d'exercer son jugement professionnel. Ce principe signifie concrètement que l'évaluation ne sert pas seulement à produire un résultat au terme des apprentissages, mais aussi à guider les élèves face à leurs apprentissages.

## Le chiffre, la seule valeur?

Les nombreuses décisions ministérielles qui ont modifié la manière d'évaluer les élèves depuis 2007 semblent s'appuyer sur cette croyance populaire que seul ce qui est chiffré possède une valeur et est « vrai ». Rappe-

## L'évaluation n'est pas une science exacte

lons que la production de résultats chiffrés traduit, hélas, beaucoup de faux échecs et même de fausses réussites. Le problème n'est donc pas uniquement de savoir si produire un résultat chiffré et une moyenne a du sens ou pas, mais surtout de savoir comment est effectué le calcul pour produire le résultat final qui détermine la destinée des élèves.

Nous pensons qu'il serait intéressant que les parents et les élèves se questionnent sur la diversité des pratiques à ce niveau et sur leur validité. C'est normal, l'évaluation n'est pas une science exacte. Bref, en voulant résoudre un problème, les instances ministérielles en ont au moins créé deux autres : le problème de la cohérence du système de notation avec les buts du curriculum et le problème de la validité des pratiques mises en œuvre pour produire de tels résultats. Ces décisions ne s'appuyant pas sur des données probantes, il nous est permis de croire qu'elles sont fondées sur des a priori contestables.

C'est ici que le CSE intervient en documentant rigoureusement, à plusieurs reprises, la problématique de l'évaluation des apprentissages. Déjà, en 2008, un premier document intitulé « Rendre compte des connaissances acquises par l'élève... » relevait les situations problématiques en regard de l'évaluation des apprentissages et proposait des pistes intéressantes pour répondre aux besoins d'information des parents. Aujourd'hui, il revient à la charge en mettant en lumière les lacunes de notre système en proposant encore une fois des façons de faire qui mériteraient au moins une réflexion. Le nouveau ministre de l'Éducation, fort de son expérience en enseignement, devrait, minimalement, prendre acte de ce document et tenter de faire le test de la cohérence avec les prescriptions dictées par son ministère en matière d'évaluation. Les réformes au Québec durent près de 20 ans. Serions-nous prêts à amorcer une réflexion sur le sujet qui nous permettrait, à l'exemple de nos voisins de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, d'entrer de plain-pied dans le monde d'aujourd'hui?

\* Micheline Joanne Durand, professeure, Université de Montréal; Isabelle Nizet, professeure, Université de Sherbrooke; Anick Baribeau, professeure, Université de Sherbrooke; Carla Barroso da Costa, professeure, Université du Québec à Montréal; Sébastien Béland, professeur, Université de Montréal; membres de l'Association pour le développement de la mesure et de l'évaluation en éducation - ADMEE Canada

LA CHRONIQUE  
D'AURÉLIE LANCTÔT  
FAIT RELÂCHE  
CETTE SEMAINE





Des poissons nagent au-dessus d'un récif de corail près d'Hawaï.

CALEB JONES ASSOCIATED PRESS

## III ENVIRONNEMENT

# La pêche souffre du réchauffement des océans

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Il ne s'agit plus seulement d'hypothèses, ni de prédictions. Selon une étude parue dans la revue *Science*, les changements climatiques ont déjà affecté la productivité des ressources halieutiques à travers le monde, et ce, en grande partie négativement, entraînant un déclin qui atteint 35 % dans certaines régions.

Ces observations appellent l'adoption de stratégies de gestion de la pêche qui tiendront compte des changements qu'entraînera l'élévation future de la température des océans, qui risque d'avoir des conséquences encore plus catastrophiques que ce que les chercheurs ont observé jusqu'à présent, souligne l'étude.

Ces stratégies sont d'autant plus essentielles qu'une proportion grandissante de la population mondiale compte sur ces ressources marines pour combler ses besoins alimentaires en protéines.

Grâce à des modèles permettant de mesurer l'impact du réchauffement des océans survenu entre 1930 et 2010 sur la productivité de 235 populations de 124 espèces marines visées par la pêche dans 38 régions du monde, les chercheurs de l'Université Rutgers au New Jersey ont découvert que le nombre maximal de poissons ayant pu être pêchés au sein de ces 235 populations a diminué en moyenne de 4,1 % durant cette période de 80 ans.

Dans cinq régions du monde, dont notamment la mer du Japon et la mer du Nord, la diminution atteint même 35 %.

Alors que la plupart des populations ont souffert du réchauffement survenu au cours des dernières décennies, dans d'autres régions, telles que Terre-Neuve-et-Labrador et la mer Baltique, le ré-

chauffement de l'eau s'est avéré bénéfique, car on y a connu une augmentation moyenne de 1,4 % et de 11,2 % respectivement des prélèvements réguliers.

Depuis 1930, les prises de morue ont crû de 46 % dans le nord du golfe du Saint-Laurent. Par contre, elles ont décliné de 28 % dans la mer du Nord.

« Nous avons trouvé que les populations de morue qui vivaient dans des eaux d'une température plus fraîche que celles qu'elles préfèrent ont profité du réchauffement, alors que celles vivant dans des eaux dont la température était près de, ou plus chaude que celles qu'elles préfèrent ont souffert du réchauffement », explique, par courriel, le premier auteur de l'article, Chris Free, actuellement stagiaire postdoctoral à l'Université de Californie à Santa Barbara.

Les prises de flétan du Groenland ont également augmenté de 54 % dans le golfe du Saint-Laurent. Par contre, dans l'Atlantique nord, soit la portion de l'Atlantique située en haute mer et au nord de l'équateur, les populations de thon, de makaire et de voilier ont connu des déclins allant de 2,5 % à 7,6 %.

« Les bénéfices que certaines populations ont tirés du réchauffement de l'eau risquent toutefois de diminuer à mesure que le réchauffement se poursuit », préviennent les auteurs.

## Sensibles au réchauffement

Les chercheurs ont remarqué que les populations ayant été victimes d'une « surpêche intense et prolongée étaient vraisemblablement plus susceptibles de pâtir du réchauffement, qui, par ailleurs, risque d'entraver les efforts déployés pour rebâtir les populations actuellement décimées par la surpêche ». Ils ont également noté que « les espèces à croissance rapide, comme les harengs, les sardines et les anchois, sont particulièrement sensibles au réchauffement, auquel elles réagissent beaucoup, posi-



WIKICOMMONS

## Les changements climatiques causent l'extinction d'un rongeur

Sur terre aussi le réchauffement climatique a déjà commencé à faire des victimes. Un petit rongeur australien dénommé *Melomys rubicola* serait vraisemblablement le premier mammifère à disparaître en raison des changements climatiques induits par l'homme. Ce rongeur vivait exclusivement dans la rare végétation émergeant des bancs de sable d'une petite île de 0,05 kilomètre carré située dans le détroit de Torres, entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'État australien de Queensland.

Conscients qu'il était en danger d'extinction, des biologistes avaient ratissé l'île en 2015 dans l'espoir de capturer quelques individus qu'ils auraient accouplés en captivité. Mais ils n'en ont trouvé aucun. Les derniers représentants de cette espèce se sont vraisemblablement noyés lors d'une violente tempête, comme il en survient de plus en plus en raison des changements climatiques, qui aurait submergé l'île qui ne dépasse pas trois mètres d'altitude, avancent les chercheurs.

tivement ou négativement », précise M. Free tout en donnant l'exemple de la population de harengs vivant en mer Baltique, qui a connu un gain de productivité de 30 % depuis 1930, alors que celle de la mer du Nord a plutôt décliné de 22 %.

Le déclin des ressources halieutiques est grandement préoccupant compte tenu du fait que poissons et invertébrés (fruits de mer) marins constituent une source de nourriture de plus en plus importante à mesure que la population augmente, particulièrement dans les pays côtiers en voie de développement, où les ressources marines représentent jusqu'à 50 % des protéines animales consommées par la population, soulignent les chercheurs.

Dans un commentaire publié aussi dans *Science*, Éva Plaganyi, de la Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation Oceans and Atmosphere, en Australie, fait remarquer que l'aquaculture effectuée sur la terre ferme, qui a été envisagée comme une des solutions au déclin des pêcheries, voit sa croissance devenir incertaine étant donné sa vulnérabilité aux événements météorologiques extrêmes qui devraient devenir de plus en plus fréquents avec le réchauffement global.

Selon M<sup>me</sup> Plaganyi, si les océans continuent de se réchauffer plus rapidement que prévu en raison de l'accroissement des gaz à effet de serre émis par des activités humaines, la production halieutique future pourrait être affectée encore plus sérieusement.

« Le déclin de certaines espèces dans des régions particulières pourra de moins en moins être compensé par leur essor ailleurs, car les populations ayant profité dans un premier temps du réchauffement se retrouveront désormais dans des eaux ayant atteint une température qui excède celle qui leur est optimale, ou encore elles seront exposées à d'autres facteurs de stress environnementaux, tels qu'une concentration réduite en oxygène et l'acidification des océans, des facteurs qui n'ont pas été pris en considération dans l'analyse de Chris Free et al. », souligne-t-elle dans son commentaire.

M<sup>me</sup> Plaganyi insiste sur la responsabilité qui incombe « aux gestionnaires de pêche régionaux et autres intervenants du secteur des pêcheries d'élaborer et d'adopter des stratégies et des pratiques de gestion durable ».

En conclusion, elle rappelle que, néanmoins, « des efforts globaux sont nécessaires pour limiter la hausse de la température à tout au plus 2 °C, car au-delà, l'intégrité des écosystèmes marin et terrestre, et par conséquent notre approvisionnement alimentaire, sera compromis ».

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



### RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

### RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

### ABONNEMENTS (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

### PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

### AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

### PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Emission de publication - Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.